

**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT
DU 2 OCTOBRE, 19 H**

10 – Sujets d'ouverture

- .01 Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 2 octobre 2018
- .02 Approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 4 septembre 2018 à 19 h
- .03 Point d'information des conseillers
- .04 Période de questions du public

12 – Orientation

- .01 1187928008 Approuver la création du programme « Projets participatifs citoyens » de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie et adopter son Cadre de référence
- .02 1187928001 Adhérer au processus de certification du « Mouvement vélosympathique » mise en place par Vélo Québec pour les collectivités du Québec et autoriser le dépôt de la demande de certification au nom de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie

20 – Affaires contractuelles

- .01 1183581007 Approuver une convention avec contribution financière avec l'organisme « Corporation de développement communautaire de Rosemont Inc. » pour la période et le montant indiqués dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2018) – Octroyer une contribution financière de 17 584 \$ pour l'année 2018-2019
- .02 1187769003 Approuver deux conventions avec contribution financière avec les organismes « Centre communautaire Petite-Côte » et « La Maisonnette des parents » pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux dans le cadre de l'édition 2018 du Programme d'intervention de milieu pour les jeunes 12-30 ans et de l'Entente administrative pour l'accueil et l'intégration des immigrants conclue entre le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion et la Ville de Montréal-MIDI-Ville (2018-2021) – Octroyer des contributions financières pour un montant total de 28 121 \$ pour l'année 2018
- .03 1187817001 Approuver une entente avec l'organisme « Loisirs récréatifs et communautaires de Rosemont » pour la réalisation d'activités aux patinoires des parcs Molson et du Pélican pour l'hiver 2019 – Octroyer une contribution financière de 14 250 \$, à même le budget de fonctionnement
- .04 1184646004 Autoriser un virement de crédits du fonds réservé parcs et terrains de jeu pour un montant net de 47 933,79 \$ pour la fourniture de mobiliers urbains dans le cadre du projet de réaménagement de l'avenue Shamrock

- .05 1187884002 Autorisation d'une dépense totale de 453 215,35 \$, taxes incluses – Octroyer un contrat au même montant à « Techvac Environnement inc. » pour des services de nettoyage des conduites d'égout incluant le transport et la disposition des résidus à l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie pour 3 ans – Appel d'offres public 18-17208 / RPPS18-07056-OP (4 soumissionnaires)
- .06 1187424002 Autoriser une dépense additionnelle de 178 211,25 \$, taxes incluses – Augmenter la valeur des contrats accordés à « Expertise Sports Design LG Inc. » pour la préparation des plans, devis et surveillance des travaux, à « Construction Vert Dure inc. » pour la réalisation des travaux d'infrastructure, et à « Solmatech inc. » pour le suivi qualitatif des matériaux du projet de transformation d'un terrain de soccer en un terrain de soccer / minisoccer / rugby / football avec surface synthétique au parc Étienne-Desmarteau (Contrats RPPS17-01009-OP, RPPP18-01013-OP et Bon de commande 1271107)
- .07 1187029001 Approuver une convention de prolongation de bail par laquelle la Ville de Montréal loue de « Développements CP FPI PDI Québec Ltée. », pour une période de 5 ans, soit du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2022, un terrain sis sur la rue Place Basile-Patenaude, d'une superficie approximative de 35 700 pi² à des fins de jardin communautaire, pour une dépense totale estimée à 256 279,28 \$, taxes incluses. Ouvrage 6026
- .08 1184646009 Permettre à « Construction Bau-Val inc. » de poursuivre l'exécution du contrat de construction de trottoir et de chaussée dans le secteur De Saint-Vallier/des Ateliers/De Chateaubriand, et ce, malgré son inscription au Registre des personnes inadmissibles et son défaut réputé, en vertu de l'article 28 du *Règlement du conseil de la ville sur la gestion contractuelle*

30 – Administration et finances

- .01 1180081016 Prendre acte du rapport consolidé des décisions déléguées pour la période du 1^{er} au 31 août 2018, de la liste des bons de commande approuvés et de la liste des demandes de paiement pour la période comptable du 28 juillet au 24 août 2018 en vertu du *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés* (RCA-23)

40 – Réglementation

- .01 1188095001 Édicter quatre ordonnances – Programmation d'événements publics : « Cross-Country », « Silent Disco », « Pâtisserie Alati-Caserta - 50^e anniversaire », « Vélo sur glace » et « Duathlon Relève » et approuver une entente avec le Club d'athlétisme Saint-Laurent Sélect
- .02 1180963053 Édicter une ordonnance autorisant le bruit provoqué par l'exécution des travaux de construction des infrastructures relatives à la mise en place du service rapide par bus sur le boulevard Pie-IX (SRB Pie-IX), entre les rues Sherbrooke Est et Bélanger, pour la période allant du 17 septembre 2018 au 21 août 2022 inclusivement
- .03 1186235004 Édicter une ordonnance afin d'autoriser une obligation de virage à droite à l'approche est de l'intersection de l'avenue Shamrock et de la rue Saint-Dominique, et afin d'autoriser une obligation de virage à droite à l'approche est de l'intersection de l'avenue Shamrock et du boulevard Saint-Laurent
- .04 1186690001 Donner un avis de motion et déposer un projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA-23) »

- .05 1180963048 Donner un avis de motion et adopter un premier projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279) et le Règlement régissant la démolition d'immeubles (RCA-6) », afin de protéger les maisons *shoebox*
- .06 1180081012 Adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 7 700 000 \$, pour la réalisation du Programme de dotation et de protection des bâtiments » (RCA2618-002), dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2019-2021
- .07 1180081013 Adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 6 500 000 \$ pour la réalisation du Programme de réfection routière et d'apaisement de la circulation » (RCA2618-003), dans le cadre du Programme triennal d'immobilisations 2019-2021
- .08 1180081014 Adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 5 500 000 \$ pour la réalisation de travaux d'aménagement et de réaménagement dans divers parcs » (RCA2618-001), dans le cadre du Programme triennal d'immobilisations 2019-2021

Le secrétaire d'arrondissement



Dossier # : 1187928008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Bureau du directeur d'arrondissement , Division des communications
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 e) favoriser la prise en charge de leur milieu par les citoyennes et les citoyens en vue d'améliorer la vie économique et sociale des collectivités
Projet :	-
Objet :	Approuver la création du programme «Projets participatifs citoyens» de l'arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie et adopter son Cadre de référence

Il est recommandé:

D'approuver la création du programme « Projets participatifs citoyens »;

D'adopter le Cadre de référence du programme « Projets participatifs citoyens ».

Signé par Josée BÉDARD **Le** 2018-09-25 13:54

Signataire :

Josée BÉDARD

Directrice d'arrondissement
Rosemont - La Petite-Patrie , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1187928008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Bureau du directeur d'arrondissement , Division des communications
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 e) favoriser la prise en charge de leur milieu par les citoyennes et les citoyens en vue d'améliorer la vie économique et sociale des collectivités
Projet :	-
Objet :	Approuver la création du programme «Projets participatifs citoyens» de l'arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie et adopter son Cadre de référence

CONTENU

CONTEXTE

Au cours des dernières années, la population de l'arrondissement Rosemont – La Petite-Patrie a démontré une inventivité et un engagement remarquables pour contribuer à l'amélioration de leur milieu de vie. Cet engagement est visible par le déploiement massif des ruelles vertes – Rosemont – La Petite-Patrie étant l'arrondissement montréalais ayant mis en place le plus de ruelles vertes sur son territoire –, ainsi que par la participation enthousiaste au projet *Faites comme chez vous*, à travers lequel la population a porté plusieurs centaines d'initiatives de verdissement de l'espace public. De plus, l'arrondissement jouit d'une vie associative et communautaire vibrante. L'émergence de regroupements citoyens dédiés à la bonification de leur environnement témoigne d'ailleurs d'une volonté de la population de jouer un rôle actif dans la définition du développement des milieux de vie qui composent l'arrondissement.

Dans ce contexte, à l'occasion de l'atelier de codesign prospectif P37, tenu le 9 juin 2017, le maire d'arrondissement a annoncé son intention de promouvoir l'initiative citoyenne par la création de comités « milieu de vie » formés de résidants de l'arrondissement. À l'hiver 2018, l'Arrondissement a confié un mandat à l'Institut du Nouveau Monde (INM) pour réaliser une analyse des enjeux de la mise-en-place d'un tel projet, développer une stratégie de consultation et de démarrage, ainsi que rédiger un cadre de référence pour le fonctionnement des Comités de milieu de vie.

À la lumière des rapports de l'INM et de ses réflexions internes, l'Arrondissement désire désormais mettre sur pied officiellement un nouveau programme local : « Projets participatifs citoyens ». Ce programme a pour objectif d'encourager cette dynamique d'appropriation citoyenne par la mise en place d'un espace permettant la rencontre et l'implication des citoyens, soit le Comité de milieu de vie, dans le but de faire émerger des projets participatifs à travers lesquels la population peut intervenir directement dans son milieu de vie. Le programme vise à offrir un cadre et des ressources facilitant l'organisation des groupes tout en conservant l'autonomie et la spontanéité des initiatives citoyennes.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA17 260299 - 2 octobre 2017

Mandater la directrice d'arrondissement pour retenir les services professionnels requis dans le cadre de la mise sur pied de comités milieu de vie dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie – Autorisation d'un virement de crédits du compte de surplus de gestion affecté - divers pour un montant maximal de 25 000 \$

DESCRIPTION

Le présent projet vise à créer le programme « Projets participatifs citoyens » et adopter le Cadre de référence qui en décrit les principaux paramètres :

- le milieu de vie: sa mission, ses principes généraux , le découpage territorial des milieux de vie et la structure de gouvernance;
- les projets participatifs et leur financement;
- le processus de création d'un milieu de vie;
- les règlements propres à un milieu de vie;
- la reddition de comptes;
- les partenariats;
- l'accompagnement par un OBNL;
- les responsabilités de l'Arrondissement.

Le Cadre de référence adopté est disponible en pièce jointe. Il pourra faire l'objet de modifications ultérieures au fil de l'évolution du programme à chaque année.

La mise en oeuvre du programme débutera en 2019 suite à la sélection et l'octroi d'un contrat à l'OBNL mandaté de soutenir le programme.

JUSTIFICATION

La mise en place du programme «Projets participatifs citoyens» vient appuyer les efforts de l'Arrondissement pour soutenir l'action citoyenne dans l'amélioration de leur milieu de vie. L'approbation du conseil est requise pour créer le programme et adopter son contenu, soit le Cadre de référence.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Éventuellement, l'Arrondissement adoptera un budget annuellement pour les projets participatifs et versera un montant pour un OBNL mandaté d'accompagner les milieux de vie dans le cadre du programme.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le programme «Projets participatifs citoyens» s'inscrit dans une perspective de développement durable notamment par la création d'un nouvel espace de participation citoyenne soutenant l'amélioration de la qualité de vie, la socialisation, l'animation et le sentiment d'appartenance au quartier de la population.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La création et l'adoption du Cadre de référence viennent officialiser le nouveau programme «Projets participatifs citoyens» et son contenu.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une conférence de presse est prévue pour annoncer le dévoilement du nouveau programme.
Un plan et des outils de communication seront élaborés par la Division des communications de l'Arrondissement en collaboration avec l'OBNL mandaté.
La diffusion du projet sera intégrée aux communications de l'arrondissement et à celles de l'OBNL mandaté.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octobre 2018: Annonce officielle
Novembre 2018: Sélection et octroi d'un contrat à l'OBNL mandaté d'accompagner le programme
Janvier 2019: Adoption du montant pour le budget participatif et début de la mise-en oeuvre du programme
Janvier 2020: Évaluation et suivi du programme

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications et au mieux de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Thierry SÉNÉCAL
agent(e) de recherche

ENDOSSÉ PAR

Lucie PAQUIN
C/d communications et adjointe à la direction

Le : 2018-09-19



Dossier # : 1187928001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Bureau du directeur d'arrondissement , Division des communications
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 d) favoriser les modes de transport collectif et actif ainsi que les autres modes de transport ayant pour effet de limiter l'usage de la voiture en milieu urbain en vue de réduire la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre
Projet :	-
Objet :	Adhérer au processus de certification du «Mouvement vélosympathique» mise en place par Vélo Québec pour les collectivités du Québec et autoriser le dépôt de la demande de certification au nom de l'arrondissement Rosemont-La Petite-Patrie.

ATTENDU QUE le développement d'une culture du vélo fait partie des solutions pour améliorer la mobilité des citoyens et les encourager d'adopter un mode de vie actif;

ATTENDU QUE le développement d'une culture du vélo fait partie des solutions pour diminuer la dépendance à la voiture et réduire les émissions de gaz à effet de serre de la collectivité;

ATTENDU QUE la certification «Mouvement vélosympathique» est une valeur ajoutée pour un arrondissement au même titre que les certifications telles que Municipalité amie des enfants, Municipalité amie des aînés ou Les Fleurons du Québec;

ATTENDU QUE Vélo Québec accompagne gratuitement les collectivités qui désirent se joindre au «Mouvement vélosympathique»;

ATTENDU QUE le programme de certification «Mouvement vélosympathique» permet de mettre en valeur les réalisations de l'arrondissement Rosemont-La Petite-Patrie tout en lui permettant de faire le bilan de ses acquis et de définir les projets à mettre en œuvre afin de s'améliorer;

Il est recommandé au conseil d'arrondissement :

D'ADHÉRER au processus de certification du «Mouvement vélosympathique» mis en place par Vélo Québec pour les collectivité du Québec;

D'AUTORISER le dépôt de la demande de certification au nom de l'arrondissement
Rosemont–La Petite-Patrie.

Signé par Josée BÉDARD **Le** 2018-09-20 09:11

Signataire :

Josée BÉDARD

Directrice d'arrondissement
Rosemont - La Petite-Patrie , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1187928001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Bureau du directeur d'arrondissement , Division des communications
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 d) favoriser les modes de transport collectif et actif ainsi que les autres modes de transport ayant pour effet de limiter l'usage de la voiture en milieu urbain en vue de réduire la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre
Projet :	-
Objet :	Adhérer au processus de certification du «Mouvement vélosympathique» mise en place par Vélo Québec pour les collectivités du Québec et autoriser le dépôt de la demande de certification au nom de l'arrondissement Rosemont–La Petite-Patrie.

CONTENU

CONTEXTE

Depuis une vingtaine d'années, l'usage du vélo est en croissance partout au Québec. Que ce soit pour voyager, s'amuser, se déplacer ou se tenir en forme, plus de la moitié des Québécois font du vélo. Si la popularité du vélo ne se dément pas, son usage comme moyen de transport demeure encore faible et mérite d'être davantage encouragé. Pour favoriser la pratique du vélo dans la province, le «Mouvement vélosympathique» de Vélo Québec invite les collectivités et les organisations à faire du vélo une réelle option en matière de transport et de loisir pour tous. Il propose des outils et du soutien pour atteindre cet objectif et il reconnaît les actions prises en accordant une certification aux collectivités et organisations qui travaillent à favoriser la pratique du vélo.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA18 26 0051 - 12 mars 2018 - Adopter le Plan local de développement durable 2017-2020 de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie

DESCRIPTION

Le présent projet vise à autoriser l'arrondissement d'adhérer au processus de certification du «Mouvement vélosympathique» et d'autoriser le dépôt de sa candidature. Le processus de certification repose sur une évaluation des efforts de l'arrondissement pour favoriser la pratique du vélo en fonction de cinq grands axes (5E) sur lesquels une collectivité doit intervenir:

- **Environnement:** Les aménagements et l'équipement qui permettent la pratique du vélo.

- **Éducation:** Les programmes qui assurent la sécurité et le confort des cyclistes et autres usagers de la route.
- **Encadrement:** Les règlements et programmes qui font en sorte que les automobilistes et les cyclistes doivent répondre de leurs actes.
- **Encouragement:** Les mesures incitatives et de promotion qui invitent les gens à enfourcher leur vélo.
- **Évaluation et planification:** Les processus qui indiquent un engagement à mesurer les résultats et à se doter de plans d'action.

Pour obtenir la certification, l'arrondissement devra, dans un premier temps, remplir et soumettre le formulaire de candidature de Vélo Québec avant la date limite. Une cueillette de données auprès des différents services de l'arrondissement sera nécessaire pour compléter le formulaire. Ensuite, l'arrondissement devra inviter les cyclistes de l'arrondissement à s'inscrire à la banque d'évaluateurs locaux.

Une fois l'évaluation complétée par le comité de juges experts formé par Vélo Québec, un rapport de rétroaction et le résultat de la candidature seront transmis à l'arrondissement. Le rapport de rétroaction pourra être utilisé comme outil de référence pour diriger les futures actions qui favorisent le vélo dans l'arrondissement. Dans l'éventualité où l'arrondissement obtient sa certification, elle est valide pour une période de 3 ans et peut être renouvelée à échéance.

JUSTIFICATION

Le processus et l'obtention de la certification s'inscrivent en continuité avec les objectifs en matière de mobilité durable, de promotion de la pratique du vélo et de réduction des gaz à effet de serre (GES) en lien avec le Plan local de déplacement, le Plan local de développement durable, le plan Montréal ville cyclable, la Vision zéro et le Plan métropolitain d'aménagement et de développement.

Un appui formel de la direction, par l'adoption d'une résolution du conseil d'arrondissement, est exigé pour déposer un dossier et obtenir la certification.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Aucun.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le vélo est un mode de déplacement non polluant qui permet de diminuer la dépendance à la voiture et favoriser la réduction des GES.

De plus, la pratique du vélo encourage un mode de vie actif et sain pour la santé des citoyens.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Quoique la ville-centre possède les compétences pour la gestion des pistes cyclables, l'arrondissement agit sur des champs complémentaires sur lesquels elle peut innover, tels que la promotion du vélo, l'entretien du réseau, la gestion des espaces de stationnement de vélos, les campagnes d'information, de sensibilisation et d'éducation, etc. La démarche de certification permettra à l'arrondissement de dresser un bilan de ses actions favorables au vélo au cours des dernières années. À partir de ce bilan et du rapport de rétroaction de Vélo Québec, l'arrondissement pourra plus facilement choisir les actions à prioriser dans le futur pour poursuivre le développement du vélo sur son territoire.

L'obtention de la certification permettrait de positionner l'arrondissement comme un chef de file en matière de développement du vélo sur son territoire. En date du 1er avril 2018,

seulement 8 collectivités québécoises ont obtenu une certification, dont la Ville de Montréal et l'arrondissement d'Outremont.

La certification est un levier pour effectuer la promotion de la pratique du vélo auprès des résidents, employeurs et employés de l'arrondissement. Également, la certification peut agir comme un attrait positif pour l'établissement des ménages, commerces, entreprises, institutions et promoteurs immobiliers dans l'arrondissement. L'arrondissement pourra utiliser la certification dans ses communications pour mettre de l'avant ses actions dans le domaine des transports actifs.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Le processus de certification prévoit des opérations de communication relevant du promoteur du projet, soit Vélo Québec.

Si l'arrondissement réussit à obtenir sa certification, un plan de communication sera préparé en tenant compte des activités prévues par Vélo Québec.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

5 octobre 2018 - Dépôt de la candidature auprès de Vélo Québec

Hiver 2018-2019 - Réception du rapport de rétroaction et de la certification, le cas échéant

Hiver 2018-2019 - Annonce publique par Vélo Québec des récipiendaires de la certification

2019-2021 - Réalisation d'actions favorables au vélo en s'appuyant sur le rapport de rétroaction

2021 - Expiration de la certification après 3 ans et renouvellement du processus, le cas échéant

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications et au mieux de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-04-16

Thierry SÉNÉCAL
agent(e) de recherche

Lucie PAQUIN
C/d communications et adjointe à la direction



Dossier # : 1183581007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 i) combattre la discrimination, le profilage racial, le profilage social, la xénophobie, le racisme, le sexisme, l'homophobie, l'âgisme, la pauvreté et l'exclusion, lesquels sont de nature à miner les fondements d'une société libre et démocratique
Projet :	-
Objet :	Approuver une convention avec contribution financière avec l'organisme " Corporation de développement communautaire de Rosemont Inc." pour la période et le montant indiqués dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville -MTESS 2013-2018) - Octroi d'une contribution financière de 17 584 \$ pour l'année 2018-2019

Il est recommandé :

D'approuver la convention avec contribution financière entre la Ville de Montréal et l'organisme " Corporation de développement communautaire de Rosemont Inc. ", établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier.

D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à signer pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, ladite convention avec contribution financière.

D'octroyer un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 17 584 \$ à l'organisme " Corporation de développement communautaire de Rosemont Inc. " pour la période et le montant indiqués dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2018).

Nom de l'organisme et numéro de fournisseur	Projet	Période	Montant recommandé	Soutien financier MESS p/r au projet global en %

Corporation de développement communautaire de Rosemont inc. (118190)	Accompagner des gens vulnérables par le biais d'un agent de participation citoyenne pour réaliser au minimum deux projets en lien avec les priorités de quartier issues du Forum social de Rosemont afin de soutenir les gens plus en marge de la société et en particulier les personnes itinérantes, isolées ou seules.	Octobre 2018 à mars 2019	17 584 \$	94,6 %
--	---	--------------------------	-----------	--------

De mandater le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social pour s'assurer du respect des balises et de la bonne utilisation des fonds octroyés.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Josée BÉDARD **Le** 2018-09-17 13:57

Signataire :

Josée BÉDARD

Directrice d'arrondissement
Rosemont - La Petite-Patrie , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1183581007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 i) combattre la discrimination, le profilage racial, le profilage social, la xénophobie, le racisme, le sexisme, l'homophobie, l'âgisme, la pauvreté et l'exclusion, lesquels sont de nature à miner les fondements d'une société libre et démocratique
Projet :	-
Objet :	Approuver une convention avec contribution financière avec l'organisme " Corporation de développement communautaire de Rosemont Inc." pour la période et le montant indiqués dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville -MTESS 2013-2018) - Octroi d'une contribution financière de 17 584 \$ pour l'année 2018-2019

CONTENU

CONTEXTE

La *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale* a institué une Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et créé le Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS), lequel vise à soutenir financièrement des initiatives et la réalisation de projets. En 2012, le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) et la Ville de Montréal ont conclu une sixième entente administrative (2013-2015) en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale portant sur la gestion du FQIS au titre des Alliances pour la solidarité.

Le ministère octroie alors à la Ville de Montréal une contribution financière de 18 M\$ sur deux années, soit 9 M\$ par année, pour la période de 2013-2014 et 2014-2015. Cette entente a été prolongée à deux reprises pour un montant de 9 M\$ par année. La première en 2015 pour la période du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2016, puis l'autre, en 2016, couvrant la période du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017.

En février 2017, la Ville de Montréal et le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS), conviennent de prolonger l'entente administrative (2013-2017) de six mois, soit du 1^{er} avril au 30 septembre 2017, pour un montant de 4,5 M\$ en attendant le dépôt du 3^e plan de lutte contre la pauvreté que le gouvernement du Québec prévoyait déposer à l'automne 2017. Le Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale 2017-2023 ne sera finalement adopté qu'en décembre 2017. Conséquemment, cette entente a été renouvelée automatiquement jusqu'au 31 mars 2019,

pour un montant supplémentaire de 4,5 M\$ portant la somme totale reçue par la Ville pour la période 2017-2018 à 9 M\$.

Une nouvelle alliance pour la solidarité pluriannuelle a été conclue récemment pour la Ville de Montréal, dans le cadre du nouveau Plan d'action gouvernemental.

Les projets, initiatives et interventions financés dans le cadre de la convention pour l'année 2018-2019 sont le prolongement de ceux adoptés à l'entente 2017-2018 et ceux-ci doivent répondre, notamment, aux critères suivants :

- S'inscrire dans les grandes politiques et orientations du gouvernement ainsi que soutenir les priorités stratégiques montréalaises en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale;
- Faire l'objet d'une analyse partagée des besoins et des priorités et d'une concertation avec les représentants du milieu. Ils doivent répondre aux objectifs des planifications stratégiques régionales et des plans d'action de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ainsi qu'aux objectifs de la Stratégie nationale;
- Viser à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, notamment par des projets d'interventions en matière de développement social et communautaire, de prévention de la pauvreté, d'aide à l'intégration en emploi des personnes éloignées du marché du travail, d'insertion sociale, d'amélioration des conditions de vie des personnes en situation de pauvreté dans les territoires à concentration de pauvreté.

Le soutien financier accordé ne doit pas se substituer aux programmes réguliers des ministères ou organismes, mais peut contribuer à les bonifier. De plus, seuls les organismes et/ou les personnes morales à but non lucratif y sont admissibles. En ce qui a trait aux salaires, ils doivent correspondre à ceux habituellement versés par l'organisme aux employés occupant des postes et effectuant des tâches comparables aux salaires versés par des organismes comparables du milieu local ou régional. Ils doivent également tenir compte de l'expérience et de la compétence des personnes embauchées. Le nombre d'heures salariées admissibles est celui qui correspond aux exigences de l'emploi et aux pratiques en usage au sein de l'organisme.

En fonction de la répartition budgétaire déterminée, l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie a reçu une somme de 343 290 \$ pour l'année 2018-2019, pour des projets dans les quartiers de Rosemont et de La Petite-Patrie. Cette somme a été attribuée en entier lors de deux conseils d'arrondissement au printemps 2018 pour la réalisation de 14 projets sur le territoire de Rosemont-La Petite-Patrie. Le présent sommaire est présenté dans le cadre d'une somme résiduelle récupérée d'un projet non complété en lutte à la pauvreté et l'exclusion sociale pour le quartier de Rosemont en début d'année 2018 : le projet " Sur la main". Cette somme est donc réattribuée pour l'année de projet en cours 2018-2019 et ne sera pas reconduite en 2019-2020.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA18 26 0013 du 7 mai 2018

Approbation des conventions avec les organismes subventionnés pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux dans le cadre de la reconduction à venir de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2018) - Octroi de contributions financières pour un montant total de 80 000 \$ pour l'année 2018-2019 (N.R.S.: RPPL18-04035-GG) (1183581003)

CA18 26 0079 du 3 avril 2018

Approbation des conventions avec les organismes subventionnés pour la période et le

montant indiqués en regard de chacun d'eux dans le cadre de la reconduction à venir de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2018) - Octroi de contributions financières pour un montant total de 263 290 \$ pour l'année 2018-2019 (NRS : RPPL18-03024-GG à RPPL18-03030-GG) (1183581002)

CG17 0195 du 18 mai 2017

Approuver un projet de modification à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des Alliances pour la solidarité, entre le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal, afin de prolonger de six mois ladite entente et par laquelle le ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 4.5 M \$ pour la période du 1^{er} avril 2017 au 30 septembre 2017 (1174910001)

CA17 26 0095 du 10 avril 2017

Approbation des conventions avec les organismes subventionnés pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, au titre des Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2018) - Octroi de contributions financières pour un montant total de 343 290 \$ pour l'année 2017-2018 (N.R.S. : RPPL17-03035-GG à RPPL17-03043-GG) (1173581001)

CG16 0194 du 24 mars 2016

Approuver un projet d'entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS) dans le cadre de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale entre le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal par lequel le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale confie à la Ville la gestion d'une enveloppe supplémentaire de 9 M\$ pour la période du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017 - Approuver la proposition de répartition budgétaire de cette enveloppe. (1156367001)

CA17 260004 du 16 janvier 2017

Ratification de 12 avenants modifiant et prolongeant 12 des 15 conventions avec les organismes subventionnés par l'entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (Ville-MTESS 2016-2017) - Octroi de contributions financières supplémentaires pour un montant total de 74 820 \$, pour une période prolongée de trois mois, afin d'assurer la continuité des 12 projets du 1^{er} janvier au 31 mars 2017. (1163581015)

CA16 26 0040 du 1er février 2016

Approbation des conventions avec les organismes subventionnés dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales, de la lutte à la pauvreté et l'exclusion sociale (Ville-MTESS 2016-2017) - Octroi des contributions financières pour un montant total de 343 290 \$ pour l'année 2016-2017. (Reconduction des projets 2015-2016) (RPPL16-01001-GG à RPPL16-01008-GG) (1156955004)

CG15 0418 du 18 juin 2015

Approuver un projet de modification à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des alliances pour la solidarité, entre le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal, afin de prolonger d'un an ladite entente et par laquelle le ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 9 M\$ pour la période du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2016.

CA15 26 0081 du 7 avril 2015

Approuver les conventions avec les organismes subventionnés dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des

alliances pour la solidarité (2015-2016) et octroyer les contributions financières pour un montant total de 343 290 \$ pour l'année 2015 - Contrats RPP15-03020-GG à RPPL15-03027-GG. (1141663009)

CA13 26 0401 du 9 décembre 2013

Approuver les conventions avec les organismes subventionnés dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des alliances pour la solidarité (2013-2015), et octroyer les contributions financières pour un montant total de 343 290 \$ pour l'année 2014 - Contrats RPPL13-11105-GG à RPPL13-11111-GG. (1131663011)

CA13 260063 du 11 mars 2013

Autoriser une dépense d'un montant total de 343 290 \$ pour l'année 2013 et approuver des conventions avec les organismes subventionnés dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales, et dans le cadre des alliances pour la solidarité (2013-2015) - Contrats RPPL13-02035-GG à RPPL13-02042-GG. (1131663002)

CG12 0286 du 23 août 2012

Approuver un projet d'Entente administrative sur la gestion du fonds d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité avec la ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale ayant pour but de convenir des modalités administratives pour lesquelles la ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 18 M\$ sur deux ans, soit 9 M\$ en 2013 - 2014 et 9 M\$ en 2014 - 2015, aux fins du financement au cours des années civiles 2013 et 2014 d'une alliance de solidarité. (1121692001)

CA12 260060 du 12 mars 2012

Approuver les conventions avec les organismes subventionnés dans le cadre de l'Entente administrative de développement social et de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, Ville - MESS et octroyer des contributions financières pour un montant total de 343 290 \$ pour l'année 2012. (1121663002)

CG12 0016 du 26 janvier 2012

Approuver le projet d'avenant à l'Entente administrative de développement social et de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale entre la Ville et le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale la prolongeant d'un an pour une contribution financière du ministère de 9 M\$. (1110302004)

CG10 0255 du 17 juin 2010

Approuver la proposition de répartition budgétaire des sommes résiduelles, pour les années 2010 et 2011 de l'Entente de développement social et de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale entre le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et la Ville de Montréal 2009-2010. (1100302001)

CG09 0039 du 26 février 2009

Approuver le projet d'Entente administrative entre le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et la Ville de Montréal ayant pour but de convenir des modalités administratives en matière de développement social et de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale pour lequel le ministre a confié à la Ville la gestion d'une enveloppe de 24 M\$ pour les années 2009-2010-2011. (1084005003)

DESCRIPTION

Nom de l'organisme :	Corporation de développement communautaire de Rosemont inc.
Nom du projet :	Rosemont pour l'inclusion sociale au sein de projets de participation citoyenne

Brève description du projet :	Accompagner des gens vulnérables par le biais d'un agent de participation citoyenne pour réaliser au minimum deux projets en lien avec les priorités de quartier issues du Forum social de Rosemont afin de soutenir les gens plus en marge de la société et en particulier les personnes itinérantes, isolées ou seules.
Montant de la contribution recommandé dans le cadre de l'Entente	17 584 \$

JUSTIFICATION

L'Arrondissement a pris la décision de soutenir la réalisation de ce projet en lien avec La démarche Décider Rosemont Ensemble et les priorités établies lors du Forum social ayant eu lieu le 8 juin dernier au Collège de Rosemont. Une des cinq priorités retenues était de se préoccuper des gens vulnérables, isolés, seuls ou en marge et de s'assurer la participation à part entière de tous les résidents du quartier, incluant les personnes itinérantes, seules ou isolées. L'Arrondissement juge que cette priorité cadre bien avec les objectifs de lutte à la pauvreté et l'exclusion sociale et souhaite appuyer financièrement en ce sens, les démarches citoyennes qui pourront être réalisées en collaboration avec un agent de mobilisation de la Corporation de développement communautaire de Rosemont Inc. Les activités visées par ce projet aborderont les problématiques sociales suivantes : l'intervention sur des problématiques socio-urbaines, l'insertion sociale des clientèles à risque, la sécurité urbaine, la sécurité alimentaire, le logement social, la persévérance scolaire, les problèmes économiques, la violence, la délinquance, le bris de l'isolement social, l'éducation à de meilleures habitudes de vie et la lutte aux abus et à la maltraitance chez les aînés. Les problématiques identifiées dans les projets comportent des éléments qui touchent la qualité de vie du milieu. Les résultats souhaités des interventions visent à atténuer ces problématiques et permettre aux clientèles visées d'améliorer les conditions dans lesquelles elles évoluent.

L'organisme mandataire de ce projet est un organisme à but non lucratif dûment incorporé qui a pour mission d'offrir des activités dans le champ social et communautaire aux résidents de la communauté. Le projet a obtenu l'appui et l'approbation de l'agent de développement dédié à la gestion de l'Entente (partie prenante).

Le Service de la diversité sociale et des sports (SDSS) certifie que ce projet déposé dans ce sommaire décisionnel est conforme aux balises de l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (Ville-MTESS 2013-2018).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Afin d'assurer une continuité des interventions et maintenir la mobilisation des partenaires communautaires à la lutte contre la pauvreté, un montant de 9 M\$ a été réservé dans le budget 2018 du SDSS dans le but de soutenir des projets de lutte contre la pauvreté. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération. Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville. Cette somme résiduelle a été récupérée de la contribution accordée au projet " Sur la main " qui n'a pas été complété. Cette somme est donc réattribuée pour l'année de projet en cours 2018-2019 et ne sera pas reconduite en 2019-2020.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce projet s'inscrit dans l'action 9 du plan d'action Montréal durable 2016-2020 : « Lutter contre les inégalités et favoriser l'inclusion ».

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'Arrondissement doit présenter ce dossier au conseil d'arrondissement d'octobre 2018 pour permettre à l'organisation mandataire de réaliser son projet dans les délais prescrits.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications doivent se faire selon les modalités de visibilité du programme prévues au protocole de communication publique, Annexe 2 du projet de convention en vigueur.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le projet se déroulera entre le mois d'octobre 2018 et le mois de mars 2019 au plus tard. Le projet fera l'objet d'un suivi de la part de l'Arrondissement. Une évaluation mi-étape ainsi qu'un rapport est requis à la fin de ce projet. L'organisme s'engage à fournir un rapport final à la date prévue à cet effet et au plus tard en avril 2019. L'organisme s'engage à fournir les rapports d'étape et finaux aux dates prévues à cet effet.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications et au mieux de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Mohamed OUALI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Jocelyne LEBRUN, Service de la diversité sociale et des sports

Lecture :

Jocelyne LEBRUN, 13 septembre 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Fanny BERTRAND-GIROUX
Agente de développement

ENDOSSÉ PAR

Daniel MOREAU
Directeur

Le : 2018-09-12



Dossier # : 1187769003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports et des loisirs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 e) favoriser la prise en charge de leur milieu par les citoyennes et les citoyens en vue d'améliorer la vie économique et sociale des collectivités
Projet :	-
Objet :	Approuver deux conventions avec contribution financière avec les organismes « Centre communautaire Petite-Côte » et « La Maisonnette des parents » pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux dans le cadre de l'édition 2018 du Programme d'intervention de milieu pour les jeunes 12-30 ans et de l'Entente administrative pour l'accueil et l'intégration des immigrants conclue entre le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion et la Ville de Montréal - MIDI-Ville (2018-2021) - Octroyer des contributions financières pour un montant total de 28 121 \$ pour l'année 2018

Il est recommandé :

D'octroyer un soutien financier totalisant la somme de 28 121 \$ aux organismes ci-après désignés, pour la période et les montants indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'édition 2018 du Programme d'intervention de milieu pour les jeunes 12-30 ans et de l'Entente administrative pour l'accueil et l'intégration des immigrants conclue entre le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion et la Ville de Montréal- MIDI-Ville (2018-2021).

Organisme	Projet et Période	Montant
Centre communautaire Petite-Côte	Le Repère 2018-10-08 au 2019-03-27	13 871 \$
La Maisonnette des parents	L'hiver on "sport" !!! 2018-12-26 au 2019-03-06	14 250 \$

D'approuver les deux conventions avec contribution financière entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers.

D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à signer pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, lesdites conventions avec contributions financières.

De mandater le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social pour s'assurer du respect des balises et de la bonne utilisation des fonds octroyés.

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centre.

Signé par Josée BÉDARD **Le** 2018-09-18 15:55

Signataire :

Josée BÉDARD

Directrice d'arrondissement
Rosemont - La Petite-Patrie , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1187769003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports et des loisirs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 e) favoriser la prise en charge de leur milieu par les citoyennes et les citoyens en vue d'améliorer la vie économique et sociale des collectivités
Projet :	-
Objet :	Approuver deux conventions avec contribution financière avec les organismes « Centre communautaire Petite-Côte » et « La Maisonnette des parents » pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux dans le cadre de l'édition 2018 du Programme d'intervention de milieu pour les jeunes 12-30 ans et de l'Entente administrative pour l'accueil et l'intégration des immigrants conclue entre le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion et la Ville de Montréal - MIDI-Ville (2018-2021) - Octroyer des contributions financières pour un montant total de 28 121 \$ pour l'année 2018

CONTENU

CONTEXTE

La clientèle jeunesse représente une priorité pour l'ensemble des arrondissements. Cependant, comme les ressources financières sont limitées, peu de nouveaux programmes ont été développés dans les dernières années. Les problématiques (obésité, décrochage scolaire, intégration difficile, etc.) augmentent et le besoin d'agir davantage en amont grâce à des activités, des projets et par la prévention, est prouvé depuis longtemps. Suite à un exercice de priorisation en matière d'intervention municipale jeunesse effectué auprès des directions culture, sports, loisirs et développement social de tous les arrondissements, des directions corporatives concernées dont celle du Service de la diversité sociale et des sports et de certains grands partenaires institutionnels jeunesse, la Ville de Montréal a adopté le Programme d'intervention de milieu jeunesse (PIMJ) en mai 2007. Les actions du PIMJ s'actualisent tant sur le plan régional que sur le plan local (dans tous les arrondissements). Depuis 2007, pour sa mise en œuvre, le PIMJ bénéficie du soutien financier de la Ville de Montréal ainsi que du ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI), ce dernier par le biais d'ententes signées par les deux parties.

Entente administrative Ville-MIDI 2018-2021 : accueil et intégration des immigrants
 Depuis 1999, le partenariat entre la Ville de Montréal et le gouvernement du Québec a permis la réalisation de nombreuses interventions dans le cadre de la mise en oeuvre du Plan d'action visant les activités d'accueil et l'intégration en français des immigrants. En

août 2017, le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) et la Ville signaient une entente sur une période d'une année afin de poursuivre les actions auprès de la clientèle issue des communautés culturelles. L'entente MIDI-Ville 2017-2018 a pris fin le 31 mars 2018.

Le 26 mars dernier, le conseil municipal a approuvé la nouvelle entente triennale entre le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion et la Ville de Montréal, de 12 M \$, couvrant la période du 1er avril 2018 au 31 mars 2021. Cette entente relève du Programme Mobilisation-Diversité du MIDI visant à appuyer les municipalités dans leurs efforts à soutenir la concertation et la mobilisation préalables à une collectivité accueillante et inclusive.

La Ville de Montréal et le MIDI ont convenu que les projets proposés doivent s'inscrire dans les domaines d'intervention du Programme d'intervention de milieu pour les jeunes 12-30 ans et dans les grandes politiques et orientations du gouvernement provincial et doivent soutenir les priorités stratégiques montréalaises en matière d'harmonisation des relations interculturelles, l'amélioration des milieux de vie et dans les quartiers où s'installent les nouveaux arrivants et les quartiers à forte concentration multiethnique et la lutte au racisme et à la discrimination.

Le présent dossier décisionnel vise à faire approuver deux ententes à intervenir entre l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie et les organismes le « Centre communautaire Petite-Côte » et « La Maisonnette des parents » et à leur octroyer des contributions financières respectivement de 13 871\$ et de 14 250 \$. Ces ententes encadrent les modalités et conditions de versement des contributions financières et la mise à disposition des biens et services permettant la réalisation des projets proposés.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM18 0383 du 26 mars 2018: Approuver un projet d'entente triennale entre la ministre de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) et la Ville de Montréal relativement au versement d'un soutien financier à la Ville de 12 000 000 \$, pour la période du 1er avril 2018 au 31 mars 2021, pour planifier, mettre en œuvre et soutenir des projets visant l'intégration des personnes immigrantes / Autoriser un budget additionnel de revenus et dépenses de cette somme, pour la même période (1185970002)

CM17 1000 du 21 août 2017 : Approuver un projet d'entente entre la ministre de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) et la Ville de Montréal établissant les modalités d'implication des parties relativement au versement d'une aide financière de 2 000 000 \$ à la Ville aux fins de planifier, mettre en œuvre et soutenir des projets visant l'intégration des personnes immigrantes, couvrant la période du 1er avril 2017 au 31 mars 2018 - Entente MIDI-Ville (2017 - 2018) (1177769001)

CA16 26 0216 du 8 août 2016 : Approbation d'une convention avec l'organisme « Carrefour communautaire de Rosemont l'Entre-Gens inc. » pour la réalisation des activités du Programme d'intervention de milieu jeunesse - Octroi d'une contribution financière totale de 19 869 \$, pour la période de septembre 2016 à avril 2017 (1167174003)

CA15 26 0239 du 8 septembre 2015 : Approbation de conventions avec les organismes « Carrefour communautaire de Rosemont l'Entre-Gens inc. », « La Piaule, local des jeunes » et « Société de développement environnemental de Rosemont (SODER) inc. » - Octroi d'une contribution financière totale de 19 869 \$ en 2015, pour la réalisation des activités du Programme d'intervention de milieu jeunesse de l'automne 2015 à l'été 2016 (1150125003)

CA14 26 0300 du 6 octobre 2014 : Approbation d'une convention avec l'organisme « Carrefour communautaire de Rosemont, l'Entre-Gens inc. », octroi d'une contribution financière totale de 9 935 \$ en 2014 pour la réalisation des activités du Programme d'intervention de milieu jeunesse à l'automne 2014 et l'hiver 2015 (1150125003)

CM14 0818 du 21 août 2014 : Approuver un projet de protocole d'entente entre la ministre de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion et la Ville de Montréal relativement au versement d'une aide financière à la Ville de 3 100 000 \$, pour la période 2014-2016, pour planifier, mettre en œuvre et soutenir des projets visant l'intégration des personnes immigrantes (1144251004)

DESCRIPTION

Les projets visés sont «Le Repère» et « L'hiver on "sport"!!!»

Organisme: Centre communautaire Petite-Côte

Projet: Le Repère

Période: 8 octobre 2018 au 27 mars 2019

Horaire: Lundi au vendredi de 9 h à 21 h

Lieu: Dans les locaux du Centre communautaire Petite-Côte situé au 5675, rue Lafond

«Centre communautaire Petite-Côte », est un organisme ayant comme mission d'améliorer la qualité de vie individuelle, familiale, économique et sociale des résidents de Rosemont en créant un milieu de vie favorisant la participation citoyenne et l'entraide.

Suite à plusieurs incidents survenus en 2015-2016 dans ce secteur, les intervenants du milieu ont été consultés afin de recommander des pistes d'action qui permettraient de rejoindre les jeunes à risque afin de briser leur isolement en leur offrant un soutien professionnel dans leurs cheminements personnel et professionnel.

Le projet se déroule au Centre communautaire Petite-Côte depuis 2014, et vise à offrir un milieu de vie par et pour les jeunes adultes qui se retrouvent souvent en situation d'isolement et d'exclusion. On parle ici d'une maison des jeunes pour les jeunes adultes âgées entre 18 et 30 ans. Les participants à ce projet proviennent majoritairement du HLM les habitations Rosemont. Le projet favorisera la prise en charge collective et individuelle dans un milieu multifonctionnel et accessible (local, gymnase, cuisine, horaire flexible et adapté aux besoins) pour les jeunes de 18-30 ans du quartier de Rosemont. De plus, des ateliers d'employabilité, de formation personnelle et sociale ainsi que des conférences seront nouvellement offerts à l'ensemble de ces jeunes.

Organisme: La Maissonette des parents

Projet: L'hiver on "sport"!!!

Période: 26 décembre 2018 au 8 mars 2019

Horaire régulier: 18 h à 22 h la semaine et de 13 h à 22 h la fin de semaine

Temps des fêtes et relâche: 13 h à 22 h tous les jours

Lieux: Les parcs De Gaspé et de La Petite-Italie

Le second projet provient de l'organisme « La Maissonette des parents » qui est un organisme qui a pour mission de renforcer la confiance, l'entraide, la solidarité et la prise en charge des familles et d'encourager la participation des familles immigrantes. Ouvrant depuis plusieurs années dans l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, « La Maissonette des Parents » a développé une expertise dans le domaine des loisirs sportifs communautaires et une bonne connaissance des besoins de la population.

Propices aux activités en toute saison, les parcs De Gaspé et de la Petite-Italie sont des lieux rassembleurs où cet organisme souhaite offrir des ateliers de patinage, des cours de

hockey et d'autres animations. Au bénéfice des participants aux activités, la Ville met à la disposition de l'organisme animateur, outre les patinoires, des espaces à l'intérieur des chalets des parcs de la Petite-Italie et De Gaspé, notamment des toilettes publiques, une salle des patineurs et un local de rangement.

JUSTIFICATION

Les projets s'inscrivent dans les priorités d'intervention de l'Arrondissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce soutien financier totalisant 28 121\$ demeure non récurrent. Le financement de la contribution financière provient de :
10 574 \$ seront assumés par le Bureau d'intégration des nouveaux arrivants à Montréal (BINAM) dans le cadre de l'Entente entre le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion et la Ville de Montréal (MIDI-Ville 2018-2021).

Un autre montant de 17 547\$ sera assumé à même le budget de fonctionnement du Service de la diversité sociale et des sports.

Organisme	Projet	Soutien accordé		Soutien recommandé 2018	Soutien recommandé sur budget global du projet (%)
		2016	2017		
Centre communautaire Petite-Côte	Le Repère	19 869 \$	9 935 \$	13 871 \$	49 %
La Maisonnette des parents	L'hiver on "sport" !!!	0 \$	0 \$	14 250 \$	51 %
				28 121 \$	100 %

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet «Le Repère » vise au rapprochement interculturel et à une meilleure intégration sociale des citoyens d'origines diverses. Il participe ainsi à des objectifs sociaux du développement durable. Ce projet va dans le sens de la réalisation de l'action 9 du Plan de développement durable « Montréal durable 2016-2020 » : Lutter contre les inégalités et favoriser l'inclusion. Par cette action, la Ville de Montréal s'engage notamment à poursuivre et renforcer des actions en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et à collaborer à la réalisation de mesures visant l'intégration des personnes immigrantes et leur pleine participation à la vie montréalaise.

Le projet « L'hiver on "sport" !!! » répond quant à lui, à la priorité d'assurer l'accès à des quartiers durables, à échelle humaine et en santé, notamment l'action 14 «Encourager la pratique de l'activité physique».

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans ces contributions financières, les projets seraient compromis et les services aux citoyens diminués.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications doivent se faire selon le protocole de visibilité de l'entente MIDI-Ville,

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Les projets se dérouleront de l'automne 2018 à l'hiver 2019 et feront l'objet d'un suivi de la part de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social. Les organismes s'engagent à fournir un rapport de réalisation de projet.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications et au mieux de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Judith BOISCLAIR)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Mourad BENZIDANE, Direction générale

Lecture :

Mourad BENZIDANE, 7 septembre 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Soledad MALKASSOFF
agent(e) de projets, promotions & evenements
speciaux

ENDOSSÉ PAR

Daniel MOREAU
Directeur

Le : 2018-09-11



Dossier # : 1187817001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports et des loisirs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 a) soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population et promouvoir un mode de vie actif
Projet :	-
Objet :	Approuver une entente avec l'organisme « Loisirs récréatifs et communautaires de Rosemont » pour la réalisation d'activités aux patinoires des parcs Molson et du Pélican pour l'hiver 2019 - Octroyer une contribution financière de 14 250 \$, à même le budget de fonctionnement

Il est recommandé :

D'approuver l'entente à intervenir entre l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie et l'organisme « Loisirs récréatifs et communautaires de Rosemont » afin de le soutenir dans la réalisation d'activités offertes aux citoyens aux patinoires des parcs Molson et du Pélican, pendant l'hiver 2019.

D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à signer pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, ladite entente.

D'octroyer à cet effet, une contribution financière maximale totale de 14 250 \$ (7 125 \$ par parc), toutes taxes incluses le cas échéant, à même le budget de fonctionnement de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, à verser comme suit:

Montant maximal des versements	
	Hiver 2019
1er versement: janvier 2019	12 825 \$
2e versement: Dans les 30 jours suivant la remise du rapport de fin de projet jugé conforme	1 425 \$
Total	14 250 \$

De mandater le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social pour s'assurer du respect des balises et de la bonne utilisation des fonds octroyés.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites à l'intervention de la Direction des relations avec les citoyens, des services administratifs et du greffe de l'Arrondissement.

Signé par Josée BÉDARD **Le** 2018-09-20 09:10

Signataire :

Josée BÉDARD

Directrice d'arrondissement
Rosemont - La Petite-Patrie , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1187817001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports et des loisirs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 a) soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population et promouvoir un mode de vie actif
Projet :	-
Objet :	Approuver une entente avec l'organisme « Loisirs récréatifs et communautaires de Rosemont » pour la réalisation d'activités aux patinoires des parcs Molson et du Pélican pour l'hiver 2019 - Octroyer une contribution financière de 14 250 \$, à même le budget de fonctionnement

CONTENU

CONTEXTE

Depuis plusieurs années, les parcs Molson et du Pélican se définissent comme des milieux de vie où se côtoient, en grand nombre, les jeunes et les adultes. Les problématiques sociales observées dans ces parcs de quartier ont mené à l'émergence du projet d'animation des patinoires Molson et du Pélican présenté par l'organisme « Loisirs récréatifs et communautaires de Rosemont ». Les activités et interventions proposées s'inscrivent dans une démarche visant à soutenir la famille. De façon à bonifier son projet initial, l'organisme a mis sur pied, depuis 2014, un service de prêt de patins offert gratuitement aux enfants afin de les inciter à être physiquement actifs et ainsi adopter et maintenir de saines habitudes de vie, et ce, même en hiver.

Le présent dossier décisionnel vise à faire approuver une entente à intervenir entre l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie et les « Loisirs récréatifs et communautaires de Rosemont ». Cette entente encadre les modalités et conditions de versement d'une contribution financière et de la mise à disposition de biens et services permettant de réaliser le projet proposé aux bénéficiaires des citoyens.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA16 260335 5 décembre 2016

Approbation d'une entente avec l'organisme « Loisirs récréatifs et communautaires de Rosemont » - Octroi d'une contribution financière totale de 14 250 \$ (7125 \$ /an), pour la réalisation d'activités à la patinoire du parc Molson, pour les hivers 2017 et 2018. (1167150003)

CA15 260317 7 décembre 2015

Approbation d'un protocole d'entente avec l'organisme « Loisirs récréatifs et communautaires de Rosemont » - Octroi d'une contribution financière de 5 610 \$, à même le budget de fonctionnement, pour la réalisation d'activités à la patinoire du parc Molson, à l'hiver 2016. (1153769003)

CA14 260349 1er décembre 2014

Approbation d'un protocole d'entente avec l'organisme « Loisirs récréatifs et communautaires de Rosemont » - Octroi d'une contribution financière de 5 220 \$ pour la réalisation d'activités à la patinoire du parc Molson, à l'hiver 2015. (1143769003)

CA14 260399 9 décembre 2013

Approbation d'un protocole d'entente avec l'organisme « Loisirs récréatifs et communautaires de Rosemont » - Octroi d'une contribution financière de 7 710 \$ afin de le soutenir dans la réalisation d'activités à la patinoire du parc Molson, à l'hiver 2014. (1123769003)

CA13 260007 14 janvier 2013

Approbation d'un protocole d'entente avec l'organisme « Loisirs récréatifs et communautaires de Rosemont » - Octroi d'une contribution financière de 5 600 \$ afin de le soutenir dans la réalisation d'activités à la patinoire du parc Molson, à l'hiver 2013 - Autorisation d'un virement de crédits du compte de surplus de gestion affecté - Divers. (1123769003)

DESCRIPTION

Pour l'hiver 2019, l'organisme « Loisirs récréatifs et communautaires de Rosemont » propose des activités de patinage aux patinoires décoratives (sans bandes) des parcs Molson et du Pélican. L'organisme organisera aussi des activités sur la patinoire de hockey (avec bandes) du parc du Pélican. Animation musicale, jeux de tags, course à obstacles, cours d'introduction au patin, ping-pong, tournois récréatifs, sont quelques exemples d'activités qui seront offertes aux citoyens.

Afin d'augmenter le sentiment de sécurité et assurer une certaine surveillance, les animateurs seront présents sur les patinoires ainsi que dans le chalet ou la roulotte, selon le parc. En effet, au bénéfice des patineurs, la Ville met à leur disposition une roulotte et une toilette chimique pour le parc Molson et leur donne accès au chalet au parc du Pélican.

Selon leurs ressources disponibles, l'organisme prêtera de l'équipement aux participants (ex.: patins, stabilisateurs d'apprentissage au patinage). À ce sujet, l'organisme fera l'acquisition de nouveaux équipements tels que protecteurs pour les patins ainsi que des traîneaux pour le parc du Pélican en complément à l'animation des patinoires.

Si la température le permet, le projet aura une durée totale de 11 semaines (73 jours) et débutera le 26 décembre 2018 (temps des fêtes) pour se terminer le 9 mars 2019 (fin de la semaine de relâche scolaire).

JUSTIFICATION

Ce projet d'animation permettra de mettre en place une intervention positive et sécuritaire pour les familles utilisant les patinoires des parcs Molson et du Pélican. La participation des usagers aux nombreuses activités réduit le nombre d'attroupements et le nombre de méfaits qui sont commis dans ces deux parcs. Ce projet permettra de renforcer le sentiment d'appartenance et l'appropriation des lieux par la communauté tout en encourageant l'adoption de saines habitudes de vie.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les crédits requis de la contribution financière maximale totale de 14 250 \$ (7 125 \$ par parc), toutes taxes incluses le cas échéant, pour le projet d'animation des patinoires du parc Molson et du Pélican pour l'hiver 2019 sont disponibles à même le budget de fonctionnement de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social.

Un bon de commande sera émis en 2019, suite à l'approbation du budget de fonctionnement 2019 par les instances.

Montant maximal des versements	
	Hiver 2019
1er versement: janvier 2019	12 825 \$
2e versement: Dans les 30 jours suivant la remise du rapport de fin de projet jugé conforme	1 425 \$
Total	14 250 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les activités aux patinoires répondent à la priorité d'assurer l'accès à des quartiers durables, à échelle humaine et en santé, notamment à l'action 14 « Encourager la pratique de l'activité physique » et à l'action 11 « Améliorer l'accès aux services et aux équipements municipaux ainsi qu'aux infrastructures » du plan d'action Montréal durable 2016-2020.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le loisir et le sport exercent un rôle essentiel dans le développement des communautés : ils agissent sur la qualité de vie et la santé des personnes, contribuent au développement des liens sociaux et du capital social en plus de constituer des lieux d'expression et d'apprentissage de la vie démocratique. Les activités d'initiation à la pratique d'un sport permettent notamment aux jeunes de développer leur autonomie ainsi qu'un sentiment d'appartenance à un groupe.

L'hiver dernier pour le parc du Pélican, 1 575 enfants et 2 028 adultes au total, ont fréquenté la patinoire. 270 paires de patins, 42 casques et 75 bâtons de hockey ont été prêtés, au plus grand bonheur des participants.

Pour le parc Molson, 1 155 enfants et 1 803 adultes ont sillonné la patinoire décorative à l'hiver 2018. 435 paires de patins et 60 casques ont été prêtés, au bénéfice des citoyens.

L'absence de contribution financière empêcherait la réalisation du projet aux patinoires des parcs Molson et du Pélican, avec un impact direct sur l'offre d'activités locales notamment pour les familles et les jeunes résidents du quartier.

Advenant un report de la décision du conseil d'arrondissement, une portion des activités de patinage risquerait d'être annulée (ex.: celles envisagées à la fin décembre ou au début du mois de janvier).

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Parallèlement à la promotion réalisée par l'organisme auprès des citoyens, la programmation des activités sera diffusée sur le site web de l'Arrondissement et affichée à proximité du site.

L'organisme doit mettre en évidence la contribution de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie dans toute publicité relative aux activités soutenues, selon les normes encadrant l'utilisation de l'identité visuelle de l'Arrondissement, cette publicité devant être approuvée avant diffusion.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Signature de l'entente par les deux parties

1. Premier versement en janvier 2019
2. Réalisation du projet du 26 décembre 2018 au 9 mars 2019
3. Remise du rapport de fin de projet (au plus tard le 9 avril 2019)
4. Deuxième versement dans les 30 jours suivant la remise du rapport de fin de projet, jugé conforme

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications et au mieux de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des relations avec les citoyens_des services administratifs et du greffe (Dat-Minh TRUONG)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Hélène LAVOIE
Agente de projets

ENDOSSÉ PAR

Daniel MOREAU
directeur(trice) - cult. sp. lois. & dev.soc. en
arrondissement

Le : 2018-09-12



Dossier # : 1184646004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser un virement de crédits du fonds réservé parcs et terrains de jeu pour un montant net de 47 933,79 \$ pour la fourniture de mobiliers urbains dans le cadre du projet de réaménagement de l'avenue Shamrock

Il est recommandé :

D'autoriser un virement de crédits du fonds réservé parcs et terrains de jeu pour un montant de 47 933,79 \$.

Signé par Josée BÉDARD **Le** 2018-09-20 09:11

Signataire :

Josée BÉDARD

Directrice d'arrondissement
Rosemont - La Petite-Patrie , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1184646004**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser un virement de crédits du fonds réservé parcs et terrains de jeu pour un montant net de 47 933,79 \$ pour la fourniture de mobiliers urbains dans le cadre du projet de réaménagement de l'avenue Shamrock

CONTENU**CONTEXTE**

Ajout pour raison administrative :
Le sommaire décisionnel 1184646004 ne comportant pas l'autorisation du virement de crédits du fonds réservé parcs et terrains de jeu, cet addenda vient autoriser le virement de crédits du fonds réservé parcs et terrains de jeu d'un montant net de 47 933,79\$ (52 493,73 \$ avec taxes).
La dépense totale a été autorisée dans la résolution CA18 260253, seule l'autorisation de virement de crédits est manquante.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantesLecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jeevanathan REGISMARIANAYAGAM
Ingénieur

IDENTIFICATION

Dossier # :1184646004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense totale de 129 972,08 \$, taxes incluses incluant des frais incidents au montant de 22 246,25 \$ taxes incluses – Accorder un contrat au montant de 107 725,83\$ à « Installation Jeux-Tec inc. », pour la fourniture de mobiliers urbains dans le cadre du projet de réaménagement de l'avenue Shamrock – Appel d’offres public 18-16821 / RPPV18-02023-OP (2 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

Le projet de réaménagement de la « place Shamrock » s'inscrit dans une vision d'un meilleur équilibre entre la place de la voiture en milieu urbain et les autres usagers ainsi que dans le cadre d'une redéfinition de l'usage de la rue comme milieu de vie. En 2016, l'avenue Shamrock a été retenue par le Programme d’implantation de rues piétonnes et partagées de la Ville de Montréal (PIRPP), dont le financement contribuera à la mise en place d'aménagements permanents.

Une consultation publique, ayant permis de dresser un bilan complet des expériences d'aménagement menées à ce jour par l'Arrondissement, a été tenue à l'automne 2016 par le Centre d'écologie urbaine de Montréal. Cette consultation a également permis d'établir les principes et les orientations d'aménagement devant guider le réaménagement permanent de l'avenue Shamrock.

À la lumière de l'évolution du quartier et de l'expérience positive tirée des interventions temporaires, l'avenue Shamrock et les abords du marché Jean-Talon sont dorénavant prêts à faire l'objet d'un réaménagement permanent devant répondre aux attentes de l'ensemble des riverains et des visiteurs de la Petite Italie et du marché Jean-Talon. Dans ce contexte, l'Arrondissement a mandaté la firme «Rousseau Lefebvre inc.» en conception d'aménagement du domaine public afin d'élaborer un concept qui a fait l'objet d'une présentation publique en juin 2017. À la suite du concept retenu, l'Arrondissement a mandaté «Les Services EXP inc.» pour la préparation d'une étude d'avant-projet définitif et des plans et devis afin de lancer l'appel d'offres de construction en 2018.

Dans le cadre du projet de réaménagement de l'avenue Shamrock et de la place du marché Jean-Talon, un appel d'offres public a été lancé pour la fourniture de mobiliers urbains.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA18 26 0125 / CM18 0822: Autorisation d'une dépense totale de 4 509 424,62 \$, taxes incluses – Autorisation d'un virement de crédits du fonds réservé parcs et terrains de jeu

pour un montant de 467 264,70 \$ – Recommandation au conseil municipal : Autoriser une dépense de 881 926,24 \$ et octroyer un contrat au montant de 4 962 271,60 \$, taxes incluses, à « Ramcor Construction inc. » pour des travaux de réaménagement de l'avenue Shamrock (boul. Saint-Laurent à l'avenue Casgrain) et de la Place du marché Jean-Talon, incluant la reconstruction de la conduite d'aqueduc de l'avenue Shamrock – Appel d'offres public numéro RPPV18-02020-OP (3 soumissionnaires)

CA18 26 0057 : Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec les firmes suivantes : IGF Axiom inc. (642 664,26 \$, taxes incluses - Contrat 1) et Les Consultants S.M. inc. (704 819,75 \$, taxes incluses - Contrat 2), pour la surveillance et la conception des travaux de voirie, d'infrastructures souterraines, d'éclairage, d'électricité et de circulation (2018-2020) - Appel d'offres public RPPS18-01015-OP (7 soumissionnaires) - Approbation des projets de convention à cette fin.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise l'octroi d'un contrat à l'entreprise « Installation Jeux-Tec inc. », plus bas soumissionnaire conforme, pour la fourniture et installation de mobiliers sur mesure pour le projet « Avenue Shamrock ».

Afin de poursuivre le projet de réaménagement permanent de l'avenue Shamrock, l'appel d'offres public 18-16821 pour la fourniture, la livraison et l'installation a été lancé le 27 juin 2018.

Les biens à fournir, livrer et installer se résument ainsi :

- deux bancs linéaires;
- deux bancs arqués;
- un boîtier pour le service électrique sur le banc arqué.

L'ouverture des soumissions a eu lieu le 19 juillet 2018, à 13 h 30. Il y a eu sept (7) preneurs de cahier des charges : deux (2) soumissionnaires et cinq (5) désistements.

Les raisons des désistements sont les suivantes :

- le projet ne se situe pas dans leur secteur (2);
- le preneur est un sous-traitant d'un soumissionnaire (1);
- aucune réponse (2).

L'entreprise « Installation Jeux-Tec inc.» a présenté la plus basse soumission conforme pour un montant total de 107 725,83 \$, taxes incluses.

Le montant à autoriser prévoit également un budget de 22 246,25 \$ (taxes incluses) pour les dépenses complémentaires au projet. Ce montant est prévu pour pallier différents frais connexes tels que la signalisation, le marquage et la surveillance des travaux.

Le montant de 22 246,25 \$ sera dépensé de la façon suivante :

- Une dépense de 5 000,00 \$, taxes incluses, doit être accordée pour couvrir les frais incidents (fourniture des feux de circulation, signalisation, marquages et communication).
- Une dépense de 17 246,25 \$, taxes incluses, doit être accordée afin de confier à la firme «Les consultants S.M. Inc.» le mandat de surveillance des travaux en référence à la résolution du CA18 26 0057 du 12 mars 2018.

JUSTIFICATION

L'octroi du contrat à l'entreprise « Installation Jeux-Tec inc. » permettra la réalisation des travaux requis pour la réalisation du réaménagement de l'avenue Shamrock et de la place

du marché Jean-Talon.

Dans l'ensemble, les soumissions présentées sont conformes et reflètent une compréhension similaire des documents d'appels d'offres.

Les résultats de l'appel d'offres public 18-16821 et les écarts avec les estimations sont indiqués au tableau ci-dessous :

Date publication AO:	27 juin 2018			
Date fin/ouverture des soumission AO:	19 juillet 2018			
Soumissionnaires conformes	Prix Travaux	Contingences	Grand totaux (avec taxes)	Rang
Installation jeux-tec inc.	93 695,00 \$	N/A	107 725,83 \$	1
Béton préfabriqués du Lac inc.	201 500,00 \$	N/A	231 674,63 \$	2
Estimation concepteur			113 520,45 \$	
Estimation finale (firme externe)			162 991,00 \$	
Plus basse soumission			107 725,83 \$	
Deuxième plus basse soumission			231 674,63 \$	
Coût moyen des soumissions			169 700,23 \$	
Écart entre la plus basse et la dernière estimation			-55 265,17 \$	-34%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse			123 948,80 \$	115%
Écart entre la plus haute et la plus basse			123 948,80 \$	215%
Écart entre la moyenne et la plus basse			61 974,40 \$	58%

L'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie recommande d'utiliser les services de firmes externes pour la surveillance et mandate une entreprise externe pour la fourniture, la livraison et l'installation puisqu'il ne possède pas les ressources matérielles et humaines nécessaires.

Le plus bas soumissionnaire conforme est inférieur de 34 % à l'estimation de la firme «Strategia conseil inc.». De ce fait, la Division des études techniques recommande l'octroi du contrat à l'entreprise « Installation Jeux-Tec inc.»

Le plus bas soumissionnaire « Installation Jeux-Tec inc. » détient l'autorisation de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) pour contracter avec un organisme public, l'autorisation est valide jusqu'au 26 mars 2020.

Le plus bas soumissionnaire détient l'Attestation de Revenu Québec en date du 10 mai 2018, valide jusqu'au 31 août 2018.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie assumera une dépense de 129 972,08 \$ taxes incluses, ce qui représente une dépense nette de 118 681,83 \$. Un montant de 77 478,33 \$ est prévu au programme triennal d'immobilisations 2018-2020 et un montant de 52 493,75 \$ sera financé par le Fonds de parcs et terrains de jeu.

Voici un tableau résumant la répartition des coûts (montants avec taxes):

	PTI 2018-2020	Fonds de parcs
Contrat mobilier	55 232,08 \$	52 493,75 \$
Surveillance	17 246,25 \$	
Frais incidents	5 000,00 \$	
Total	77 478,33 \$	52 493,75 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

n/a

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le mobilier doit être installé en 2018 afin de compléter le projet d'aménagement de l'avenue Shamrock et de la place du marché Jean-Talon.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

n/a

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

4 septembre 2018 : Conseil d'arrondissement
Septembre à novembre : Fabrication, livraison et installation

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications et au meilleur de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Francesca RABY)

Certification de fonds :
Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des relations avec les citoyens_des services administratifs et du greffe (Dat-Minh TRUONG)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jeevanathan REGISMARIANAYAGAM
Ingénieur

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-08-16

Pierre DUBOIS
C/d urb.p permis & inspections
<<arr.>60000>>

**Dossier # : 1187884002**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des travaux publics , Division de la voirie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autorisation d'une dépense totale de 453 215,35 \$ (taxes incluses) - Octroi d'un contrat au même montant à «Techvac Environnement inc.» pour des services de nettoyage des conduites d'égout incluant le transport et la disposition des résidus à l'arrondissement de Rosemont - La Petite-Patrie pour 3 ans – Appel d'offres public 18-17208 , NRS RPPS18-07056-OP(4 soumissionnaires à Rosemont - La Petite-Patrie)

Il est recommandé :

D'autoriser une dépense de 453 215,35 \$ (taxes incluses) pour des travaux de nettoyage des conduites d'égout incluant des heures additionnelles d'opérations en cas d'urgence, le transport et la disposition des résidus dans l'arrondissement de Rosemont - La Petite-Patrie, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant pour une période de 3 ans.

D'accorder à l'entreprise «Techvac environnement inc.», le plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit 453 215,35 \$ (taxes incluses) conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17208 (04 soumissionnaires).

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites à l'intervention de la Direction des relations avec les citoyens, des services administratifs et du greffe de l'arrondissement.

Signé par Josée BÉDARD **Le** 2018-09-24 14:30

Signataire : Josée BÉDARD

Directrice d'arrondissement
Rosemont - La Petite-Patrie , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1187884002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des travaux publics , Division de la voirie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autorisation d'une dépense totale de 453 215,35 \$ (taxes incluses) - Octroi d'un contrat au même montant à «Techvac Environnement inc.» pour des services de nettoyage des conduites d'égout incluant le transport et la disposition des résidus à l'arrondissement de Rosemont - La Petite-Patrie pour 3 ans – Appel d'offres public 18-17208 , NRS RPPS18-07056-OP(4 soumissionnaires à Rosemont - La Petite-Patrie)

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de Rosemont - La Petite-Patrie dénombre plusieurs mètres linéaires de conduites d'égout sur son territoire qui permettent d'accumuler les eaux usées pluviales et sanitaires. En lien avec les orientations du Service de l'eau, la Division de la voirie propose d'octroyer un contrat pour effectuer le nettoyage de diverses conduites jugées problématiques. Le ruissellement des eaux pluviales entraîne toutes sortes de sédiments et de débris à l'intérieur du réseau d'égouts qui peuvent parfois causer le blocage des conduites et provoquer le mauvais fonctionnement hydraulique du réseau. Il suffit qu'un tronçon de conduite soit obstrué pour modifier complètement le comportement hydraulique du réseau et causer des odeurs nauséabondes dues à la stagnation des eaux usées, des débordements de surfaces ou des refoulements d'égout. Les travaux s'inscrivent dans la stratégie de gestion des infrastructures du réseau d'eau. Ces actions préventives et correctives font partie des interventions qui contribuent à maintenir le réseau d'égouts en bon état et à améliorer les infrastructures collectives.

L'arrondissement de Rosemont - La Petite-Patrie a participé à l'appel d'offres initié par le Service de l'approvisionnement de la Ville de Montréal pour les services de nettoyage des conduites d'égout incluant le transport et la disposition des résidus pour une période de 3 ans.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA17 26 0292 : Autorisation d'une dépense totale de 116 817,48 \$ (taxes incluses) - Octroi d'un contrat au même montant à « Groupe Sanyvan inc. » pour des services de nettoyage des conduites d'égout incluant le transport et la disposition des résidus à l'arrondissement de Rosemont - La Petite-Patrie pour 1 an - Appel d'offres public 17-15986 (RPPS17-09067-OP - 2 soumissionnaires, dont 1 seul à Rosemont - La Petite-Patrie)

CA16 26 0114 : Autorisation d'une dépense totale de 65 719,25 \$ (taxes incluses), pour la prolongation du contrat avec « Qualinet Environnement inc.» pour des travaux de nettoyage de conduites d'égouts incluant le transport et la disposition des résidus pour l'année 2016 - Appel d'offres public 15-14128 / RPPS15-04038-OP (6 soumissionnaires)

CA15 26 0114: Autorisation d'une dépense totale de 65 568,52 \$ (taxes incluses) - Octroi d'un contrat au même montant à « Qualinet Environnement inc.» pour des travaux de nettoyage de conduites d'égout incluant le transport et la disposition des résidus pour l'année 2015

- Appel d'offres public 15-14128 / RPPS15-04038-OP (6 soumissionnaires)

DESCRIPTION

La Direction de l'approvisionnement a lancé un appel d'offres portant le numéro 18-17208 afin d'obtenir les services d'entrepreneurs pouvant répondre aux exigences des arrondissements participants. Le contrat est d'une durée de trois (3) ans.

Pour l'arrondissement de Rosemont - La Petite-Patrie, le contrat prévoit le nettoyage de 13,11 kilomètres de conduites d'égout par année ainsi que le transport et la disposition des résidus et des boues récupérées lors de cette activité. L'entrepreneur doit fournir un rapport complet des travaux réalisés. Cette activité s'inscrit dans le cadre d'une approche préventive afin d'optimiser la durée de vie des infrastructures d'égouts et d'assurer le bon fonctionnement du réseau. Des heures additionnelles d'opérations ont également été incluses aux contrats afin d'assurer un service en cas d'urgence.

JUSTIFICATION

L'arrondissement de Rosemont - La Petite-Patrie ne dispose pas de l'équipement ni de la main d'œuvre nécessaires pour réaliser ces interventions. Il est donc essentiel d'obtenir les services d'une entreprise privée pour effectuer ce type de travaux.

Sur cinq (5) preneurs de cahiers des charges, quatre(4) compagnies ont déposé une soumission conforme à Rosemont - La Petite-Patrie.

Voici l'analyse des soumissions déposées.

Firmes soumissionnaires	Prix avant Taxes	Autre (préciser)	Prix avec taxes
Techvac Environnement inc.	394 186,00 \$		453 215,35 \$
Groupe Sanyvan inc.	481 743,50 \$		553 884,59 \$
Véolia ES Canada Services Industriels inc	601 803,00 \$		691 923,00 \$
ABC Environnement inc.(EBI)	657 310,00 \$		755 742,17 \$
Estimation des professionnels (\$)	478 656,10 \$		550 334,90 \$
Coût moyen des soumissions conformes (\$) <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>			613 691,27\$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse x 100)</i>			35,41%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) <i>(la plus haute conforme- la plus basse conforme)</i>			302 526,82 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) <i>((la plus haute - la plus basse) / la plus basse x 100)</i>			66,75 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>			97 119,55 \$ -17,64 %

Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>	
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>	100 669,24 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>	22,22 %

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce contrat de nettoyage des conduites d'égout d'une durée de 3 années (de 2018 à 2021) est d'un montant de 453 215,35 \$ (taxes incluses). Les crédits requis pour assurer les opérations en 2018 sont prévus au budget de Gestion de l'eau, Réseau d'égout, entretien et réparation - Infrastructures municipales et les crédits requis ultérieurement seront priorisés aux budgets 2019 et 2020.

Les crédits votés représentent une dépense nette de 413 846,02 \$.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ces travaux d'entretien permettent d'améliorer la performance opérationnelle de ces infrastructures, de prolonger leur durée de vie utile et de permettre ainsi une meilleure qualité de vie des citoyens et une optimisation des investissements. Elles permettent aussi de préserver les milieux naturels en atténuant le risque d'inondation et le phénomène des surverses des eaux de ruissellement.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Afin d'assurer le bon fonctionnement hydraulique du réseau d'égouts.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi de prolongation du contrat par les autorités compétentes : 02 octobre 2018

Début des travaux : 8 octobre 2018

Fin des travaux : 7 octobre 2021

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications et au mieux de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des relations avec les citoyens_des services administratifs et du greffe (Nadine GIRARD)

Validation du processus d'approvisionnement :

Service de l'approvisionnement , Direction (Eliane CLAVETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sofiane MOKRANI
surveillant(e) de travaux de génie civil - eaux
& égouts

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-09-17

Diane MARTEL
Directrice des travaux publics

**Dossier # : 1187424002**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des relations avec les citoyens_des services administratifs et du greffe , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 178 211,25 \$, taxes incluses - Augmenter la valeur des contrats accordés à « Expertise Sports Design LG Inc. » pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux; à « Construction Vert Dure inc. » pour la réalisation des travaux d'infrastructures et à « Solmatech inc. » pour le suivi qualitatif des matériaux du projet de transformation d'un terrain de soccer en un terrain de soccer / minisoccer / rugby et football avec surface synthétique, au parc Étienne-Desmarteau (Contrats RPPS17-01009-OP et RPPP18-01013-OP et Bon de commande 1271107)

Il est recommandé :

Appel d'offres Appel d'offres RPPS17-01009-OP

D'autoriser une dépense additionnelle et d'augmenter le contrat de 45 990 \$, taxes incluses, pour les services professionnels accordés à « Expertise Sports Design LG Inc. » pour la conception et la réalisation des plans et devis, ainsi que la surveillance des travaux de transformation d'un terrain de soccer en un terrain de soccer / minisoccer / rugby et football avec surface synthétique, au parc Étienne-Desmarteau, de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel, après avoir opéré le virement budgétaire. Cette dépense sera entièrement assumée par l'Arrondissement.

Appel d'offres RPPA18-01013-OP

D'autoriser une dépense additionnelle et d'augmenter le contrat de 114 975 \$, taxes incluses, pour la réalisation de travaux de transformation d'un terrain de soccer en un terrain de soccer / minisoccer / rugby et football avec surface synthétique, au parc Étienne-Desmarteau, contrat accordé à « Construction Vert Dure inc. », comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel, après avoir opéré le virement budgétaire. Cette dépense sera entièrement

assumée par l'Arrondissement.

Contrat de gré à gré, bon de commande 1271107

D'autoriser une dépense additionnelle et d'augmenter le contrat de 17 246,25 \$, taxes incluses, pour les services professionnels accordés à « Solmatech inc. » pour le suivi qualitatif des matériaux lors de l'exécution des travaux de transformation d'un terrain de soccer en un terrain de soccer / minisoccer / rugby et football avec surface synthétique, au parc Étienne-Desmarteau, de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel, après avoir opéré le virement budgétaire. Cette dépense sera entièrement assumée par l'Arrondissement.

Signé par Josée BÉDARD **Le** 2018-09-21 15:08

Signataire :

Josée BÉDARD

Directrice d'arrondissement
Rosemont - La Petite-Patrie , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1187424002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des relations avec les citoyens_des services administratifs et du greffe , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 178 211,25 \$, taxes incluses - Augmenter la valeur des contrats accordés à « Expertise Sports Design LG Inc. » pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux; à « Construction Vert Dure inc. » pour la réalisation des travaux d'infrastructures et à « Solmatech inc. » pour le suivi qualitatif des matériaux du projet de transformation d'un terrain de soccer en un terrain de soccer / minisoccer / rugby et football avec surface synthétique, au parc Étienne-Desmarreau (Contrats RPPS17-01009-OP et RPPP18-01013-OP et Bon de commande 1271107)

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie souhaite se doter d'un terrain synthétique éclairé de soccer / minisoccer / rugby et football, dans un parc à vocation sportive et récréative.

En mars 2015, le Service de la diversité sociale et des sports (SDSS) de la Ville centre invitait les arrondissements à proposer des projets pour l'aménagement de terrains multisports à vocation Rugby pour répondre au besoin en terrains de l'Association Régionale de Rubgy de Montréal. En ce sens, l'Arrondissement a déposé, le 1^{er} mai 2015, un projet à cet effet. Le financement de ce projet a été confirmé en mai 2016, à la suite de l'acceptation officielle des associations sportives.

Depuis la confirmation du financement de ce projet par le SDSS, différents contrats ont été octroyés par l'Arrondissement, tels que des contrats de services professionnels et de travaux de construction à des différents entrepreneurs (voir décisions antérieures).

Le chantier du projet de transformation d'un terrain de soccer en un terrain de soccer / minisoccer / rugby et football avec surface synthétique a débuté le 6 juin dernier et la fin des travaux est prévue pour novembre 2018. Pendant ce chantier, de nombreux imprévus ont été découverts, et ce, malgré les études et expertises réalisées en amont au projet. Une caractérisation environnementale des sols et une étude géotechnique avaient été réalisées. De nombreux forages avaient permis d'évaluer le niveau moyen du roc pendant la phase des plans et devis. Malgré ces études, la quantité de roc s'est avérée plus élevée que l'estimation.

Le présent sommaire vise à autoriser une dépense additionnelle de 178 211,25 \$, taxes incluses, afin d'augmenter la valeur de différents contrats en raison des conditions particulières du chantier.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA18 26 0119 - lundi 7 mai 2018 - Autorisation d'une dépense totale de 3 120 044,96 \$ - Octroi d'un contrat au montant de 2 971 471,39 \$, taxes incluses, à « Construction Vert Dure inc. », pour la réalisation des travaux d'infrastructure du projet de transformation d'un terrain de soccer en un terrain de soccer / minisoccer / rugby / football avec surface synthétique au parc Étienne-Desmarteau - Appel d'offres public numéro RPPA18-01013-OP (7 soumissionnaires).

CA18 26 0118 - lundi 7 mai 2018 - Autorisation d'une dépense totale de 865 232,98 \$ - Octroi d'un contrat au montant de 772 529,44 \$, taxes incluses, à « L.M.L. Paysagiste et Frères inc. », pour la réalisation des travaux de revêtement synthétique du projet de transformation d'un terrain de soccer en un terrain de soccer / minisoccer / rugby / football avec surface synthétique au parc Étienne-Desmarteau - Appel d'offres public numéro RPPA18-01014-OP (3 soumissionnaires).

CA17 26 0323 - lundi 20 novembre 2017 - Autorisation d'une dépense additionnelle de 26 000 \$, taxes incluses, dans le cadre de services professionnels en architecture de paysage et en ingénierie - pour la préparation des plans et devis et surveillance des travaux du projet de transformation d'un terrain de soccer en un terrain de soccer / minisoccer / rugby / football avec surface synthétique au parc Étienne-Desmarteau dans l'arrondissement de Rosemont—La Petite-Patrie - Appel d'offres public RPPS17-01009-OP - Approuver l'addenda modifiant la convention de services professionnels intervenue avec « Expertise Sports Design LG inc. », majorant ainsi le montant total du contrat de 108 421,43 \$ à 134 421,43 \$, taxes incluses.

CA17 26 0183 - lundi 5 juin 2017 - Autorisation d'une dépense totale de 130 105,71 \$, taxes incluses - Approbation d'un projet de convention et octroi d'un contrat de services professionnels en architecture de paysage et en ingénierie d'une valeur de 108 421,43 \$, taxes comprises, à « Expertise Sports Design LG Inc. » pour la préparation des plans et devis et surveillance des travaux du projet de transformation d'un terrain de soccer en un terrain de soccer / minisoccer / rugby / football avec surface synthétique au parc Étienne-Desmarteau - Appel d'offres public RPPS17-01009-OP (5 soumissionnaires).

DESCRIPTION

Les contrats relatifs aux appels d'offres RPPS17-01009-OP et RPPA18-01013-OP décrits ci-dessus ont pour objet la fourniture de services professionnels et la réalisation de travaux de construction pour la transformation d'un terrain de soccer en un terrain de soccer / minisoccer / rugby et football avec surface synthétique au parc Étienne-Desmarteau. Un contrat de gré à gré a également été octroyé à « Solmatech » afin de réaliser le suivi qualitatif des matériaux.

Des délais additionnels et des frais supplémentaires importants ont été causés par la découverte d'un substrat rocheux irrégulier (du roc) lors de l'excavation sur le chantier. Des modifications structurelles au mur de soutènement ont dû être réalisées afin de s'adapter aux conditions du chantier. Ces imprévus ont causé une augmentation des honoraires professionnels et des coûts de construction.

Par conséquent, les trois contrats doivent faire l'objet de dépenses additionnelles.

JUSTIFICATION

L'autorisation des dépenses additionnelles est essentielle afin de terminer les travaux de transformation d'un terrain de soccer en un terrain de soccer / minisoccer / rugby et football avec surface synthétique, au parc Étienne-Desmarteau. Sans ce, le chantier ne pourra être terminé.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Contrat de service professionnel à « Expertise Sports Design LG Inc. » Appel d'offres RPPS17-01009-OP

Autorisation d'une dépense additionnelle de 45 990 \$, taxes incluses, majorant ainsi le montant total du contrat de 134 421,43 \$ à 180 441,43 \$, taxes incluses.

Contrat de travaux de construction à « Construction Vert Dure inc. » Appel d'offres RPPA18-01013-OP

Autorisation d'une dépense additionnelle de 114 975 \$, majorant ainsi le montant total du contrat de 2 971 471,39 \$ à 3 086 446,39 \$, taxes incluses.

Contrat de services professionnels de gré à gré à « Solmatech inc. » Bon de commande 1271107

Autorisation d'une dépense additionnelle de 17 246,25 \$, taxes incluses, majorant ainsi le montant total du contrat de 19 794,09 \$ à 37 040,34 \$, taxes incluses.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Compte tenu du type et de l'envergure des travaux, aucune certification environnementale n'est requise. Toutefois, les principes de développement durable ont été appliqués lors des travaux.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Tout retard dans ce dossier pourrait nuire à la date de fin prévue des travaux de transformation d'un terrain de soccer en d'un terrain de soccer / minisoccer / rugby et football avec surface synthétique, au parc Étienne-Desmarreau.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

À la présente étape, aucune opération de communication n'est nécessaire.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Approbation des dépenses additionnelles	CA du 2 octobre 2018
Fin des travaux	Fin novembre 2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications et au mieux de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des relations avec les citoyens_des services administratifs et du greffe (Dat-Minh TRUONG)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Rosniel FONTE ESTRADA
Agent technique en architecture

ENDOSSÉ PAR

Daniel LAFOND
Directeur

Le : 2018-09-17



Dossier # : 1187029001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des relations avec les citoyens_des services administratifs et du greffe , Division des relations avec les citoyens
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver une convention de prolongation de bail par laquelle la Ville de Montréal loue de Développements CP FPI PDI Québec Ltée. pour une période de 5 ans, soit du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2022, , un terrain sis à la place Basile-Patenaude, d'une superficie approximative de 35 700 pi ² à des fins de jardin communautaire, pour une dépense totale estimée à 256 279,28 \$, taxes incluses. Ouvrage 6026

Il est recommandé :

1. d'approuver une convention de prolongation de bail pour une période de 5 ans, soit du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2022, par laquelle la Ville de Montréal loue de Développements CP FPI PDI Québec Ltée., un terrain de forme irrégulière, sis à la place Basile-Patenaude dans l'arrondissement de Rosemont - La Petite-Patrie, d'une superficie approximative de 35 700 pi² à des fins de jardin communautaire, pour une dépense totale estimée à 256 279,28 \$, taxes incluses.

2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par Josée BÉDARD **Le** 2018-09-21 11:04

Signataire :

Josée BÉDARD

Directrice d'arrondissement
Rosemont - La Petite-Patrie , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1187029001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des relations avec les citoyens_des services administratifs et du greffe , Division des relations avec les citoyens
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver une convention de prolongation de bail par laquelle la Ville de Montréal loue de Développements CP FPI PDI Québec Ltée. pour une période de 5 ans, soit du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2022, , un terrain sis à la place Basile-Patenaude, d'une superficie approximative de 35 700 pi ² à des fins de jardin communautaire, pour une dépense totale estimée à 256 279,28 \$, taxes incluses. Ouvrage 6026

CONTENU

CONTEXTE

En juin 1983, la Ville de Montréal convenait d'une entente de location de cinq années avec Montrose Holdings Ltée. pour des terrains vagues situés sur la place Basile-Patenaude dans l'arrondissement de Rosemont - La Petite-Patrie, afin d'y aménager des jardins communautaires. L'entente fut prolongée plusieurs fois jusqu'au 31 mai 1995.

À compter du 1^{er} juin 1995, une entente de location a été convenue avec le nouveau propriétaire, 9001-3400 Québec Inc., pour une durée de cinq années.

Le terrain ayant été vendu à Provigo distribution Inc., une nouvelle entente de location a été conclue avec ce dernier, de façon rétroactive, pour une durée de dix ans, à partir du 12 juin 2000. L'entente fut prolongée 3 fois par la suite jusqu'au 31 décembre 2017.

Le présent dossier vise à signer une convention de prolongation de bail avec Développements CP FPI PDI Québec Ltée. (Provigo) pour une durée de cinq ans, soit du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2022.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA13 26 0009 (1121239005) - 14 janvier 2013 : Approuver le bail, pour une période de cinq ans, commençant le 1^{er} janvier 2013 jusqu'au 31 décembre 2017 (Provigo distribution Inc.).

CA11 26 0003 (1100767002) - 18 janvier 2011 : Approbation d'un bail pour une période de 2 ans, commençant le 1^{er} janvier 2011(Provigo distribution Inc.).

DA100767003 (2100767003) - 28 mai 2010 : Renouveler le bail, d'une durée de 7 mois, commençant le 1^{er} juin 2010 (Provigo distribution Inc.).

CA09 26 0107 (1080767002) - 6 avril 2009 : Approbation du renouvellement, pour une durée de 10 ans, commençant le 12 juin 2000 (Provigo distribution Inc.).

CO96 00758 (95 0164797) - 16 avril 1996 : Renouveler, pour une période de cinq ans, à compter du 1^{er} juin 1995 (9001-3400 Québec Inc.).

DESCRIPTION

Louer de Développements CP FPI PDI Québec Ltée. pour une durée de cinq ans, à compter du 1^{er} janvier 2018, un terrain de forme irrégulière, connu comme étant le lot 3 361 845 du cadastre du Québec, sis à la place Basile-Patenaude dans l'arrondissement de Rosemont - La Petite-Patrie, d'une superficie approximative de 35 700 pi², à des fins de jardin communautaire. La dépense totale pour cette location est estimée à 256 279,28 \$, taxes incluses.

JUSTIFICATION

La très forte demande des citoyens de ce secteur pour des jardins communautaires justifie le renouvellement du bail.

Ce dossier est présenté après la date de début du bail en raison de négociations plus longues que prévues.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La Ville de Montréal paiera au propriétaire un loyer annuel égal au montant des taxes foncières (taxes municipales et scolaires) perçues par les autorités compétentes et attribuables au terrain. Ce loyer est payable par versements mensuels égaux représentant 1/12 des dites taxes.

Le tableau suivant montre l'estimation de la dépense totale :

	Loyer annuel estimé 2018 à 2022	Total (5 ans)
Taxes foncières annuelles	44 580,00 \$	222 900,00 \$
TPS (5 %)	2 229,00 \$	11 145,00 \$
TVQ (9,975 %)	4 445,86 \$	22 234,28 \$
Total	51 255,86 \$	256 279,28 \$
Ristourne TPS	2 229,00 \$	11 145,00 \$
Ristourne TVQ	2 223,43 \$	11 117,14 \$
Total	46 803,43 \$	234 017,14 \$

Cette dépense sera entièrement assumée par l'Arrondissement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le maintien du bail permet de conserver un des 9 jardins communautaires de l'Arrondissement. Ceci s'insère dans l'action 12 du *Plan local de développement durable 2017-2020* de l'Arrondissement dont l'une des cibles est de "Poursuivre l'inventaire et augmenter l'actif alimentaire local".

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne pas renouveler le bail implique que la Ville de Montréal devra aménager de nouveaux emplacements de jardins communautaires à un prix plus élevé que le coût annuel de la présente entente.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Approbations municipales et signature du bail : Octobre 2018.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des relations avec les citoyens_des services administratifs et du greffe (Dat-Minh TRUONG)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Simone BONENFANT, Rosemont - La Petite-Patrie
Arnaud SAINT-LAURENT, Rosemont - La Petite-Patrie
Lucie PAQUIN, Rosemont - La Petite-Patrie
Marilou DESCHÊNES, Rosemont - La Petite-Patrie
Daniel MOREAU, Rosemont - La Petite-Patrie

Lecture :

Simone BONENFANT, 11 septembre 2018
Marilou DESCHÊNES, 11 septembre 2018
Arnaud SAINT-LAURENT, 30 août 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Luc AUCLAIR
Chargé de soutien technique en immobilier

ENDOSSÉ PAR

Nicole RODIER
Chef de division - Division des locations

Le : 2018-09-10

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Francine FORTIN
Directrice des transactions immobilières

Approuvé le : 2018-09-19

Sophie LALONDE
Directrice

Approuvé le : 2018-09-20



Dossier # : 1184646009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Permettre à « Construction Bau-Val inc. » de poursuivre l'exécution du contrat de construction de trottoir et de chaussée dans le secteur De Saint-Vallier/des Ateliers/De Chateaubriand, et ce, malgré son inscription au Registre des personnes inadmissibles et son défaut réputé, en vertu de l'article 28 du Règlement du conseil de la ville sur la gestion contractuelle

Il est recommandé :

De permettre à « Construction Bau-Val inc. » de poursuivre l'exécution du contrat de construction de trottoir et de chaussée dans le secteur De Saint-Vallier/des Ateliers/ De Chateaubriand, et ce, malgré son inscription au Registre des personnes inadmissibles et son défaut réputé, en vertu de l'article 28 du Règlement du conseil de la ville sur la gestion contractuelle.

Signé par Josée BÉDARD **Le** 2018-09-28 13:16

Signataire :

Josée BÉDARD

Directrice d'arrondissement
Rosemont - La Petite-Patrie , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1184646009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Permettre à « Construction Bau-Val inc. » de poursuivre l'exécution du contrat de construction de trottoir et de chaussée dans le secteur De Saint-Vallier/des Ateliers/De Chateaubriand, et ce, malgré son inscription au Registre des personnes inadmissibles et son défaut réputé, en vertu de l'article 28 du Règlement du conseil de la ville sur la gestion contractuelle

CONTENU

CONTEXTE

Le 17 septembre 2017, « Construction Bau-Val inc. » est devenu automatiquement inadmissible aux contrats et sous-contrats de la Ville, jusqu'au 17 septembre 2019 inclusivement, conformément aux articles 23 et 27 du RGC et est donc maintenant inscrite au Registre des personnes inadmissibles.

L'article 28 du RGC prévoit que « *Pour tout contrat ou sous-contrat en cours d'exécution avec une personne inadmissible, le cocontractant est réputé en défaut d'exécuter son contrat. Cependant, la Ville peut, à sa seule discrétion, permettre la poursuite de l'exécution du contrat ou du sous-contrat.* »

Le contrat suivant conclu avec « Construction Bau-Val inc. » est actuellement en cours d'exécution : **RPPV18-05043-OP**

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA18 26 0254 : Autoriser une dépense totale de 319 516,79 \$, taxes et budget de contingences inclus - Accorder un contrat au montant de 204 000 \$, taxes incluses, à « Construction Bau-Val inc. » pour la construction de trottoirs et pose de revêtement sur les rues De Saint-Vallier, des Ateliers et De Chateaubriand - Appel d'offres public numéro RPPV18-05043-OP.

DESCRIPTION

L'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie a procédé à un appel d'offres pour la construction du trottoir de la rue De Saint-Vallier, entre les rues des Carrières et des Ateliers, ainsi que la pose de la couche de surface en revêtement bitumineux dans le secteur suivant : De Saint-Vallier, des Ateliers et De Chateaubriand (entre le boulevard Rosemont et la rue des Carrières). Le contrat a été octroyé à « Construction Beau-Val inc. » au conseil d'arrondissement du 4 septembre 2018.

L'étendue des travaux inclut, de façon non exhaustive, les opérations suivantes :

- la construction d'un trottoir;
- l'installation et le nivellement de puisards, regards ou chambres de vanne;
- le nivellement d'un puits d'accès de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM);
- la pose de la couche finale d'un enrobé bitumineux;
- le maintien de la circulation;
- l'installation d'une traverse piétonne au coin des rues De Saint-Vallier et des Ateliers.

Bien que « Construction Beau-Val inc. » est devenu inadmissible aux contrats et sous-contrats de la Ville, jusqu'au 17 septembre 2019 inclusivement, La Division des études techniques recommande de terminer le contrat en cours plutôt que d'y mettre fin immédiatement.

JUSTIFICATION

Mettre fin au contrat en cours impliquerait de ne pas réaliser les travaux cette année. En effet, les délais associés au lancement d'un nouvel appel d'offres forcera le report des travaux en 2019. Ces travaux sont requis dès cette année pour les raisons suivantes :

- des immeubles résidentiels de la rue De Saint-Vallier n'ont pas accès à des trottoirs. Avec l'arrivée de l'hiver, ces citoyens auront beaucoup de difficultés à se déplacer;
- des trottoirs doivent être accessibles afin que des personnes à mobilité réduite puissent être en mesure de se déplacer sécuritairement;
- les citoyens ont déjà été avisés de ces travaux depuis plus d'un an;
- un problème de puisard défectueux ayant engendré plusieurs plaintes pour bruit excessif doit être corrigé par ces travaux;
- les travaux de trottoirs comprennent des bateaux permettant le passage des personnes à mobilité réduite.

Pour ces raisons, il est recommandé de permettre à « Construction Bau-Val inc. » de poursuivre l'exécution du contrat de construction de trottoir et de chaussée dans le secteur De Saint-Vallier/des Ateliers/De Chateaubriand, et ce, malgré son inscription au Registre des personnes inadmissibles.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne pas réaliser les travaux cette année aura des conséquences sur le bien-être des citoyens.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Les travaux se termineront en Novembre 2018.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications et au mieux de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Isabelle BUREAU, Service des affaires juridiques

Lecture :

Isabelle BUREAU, 28 septembre 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-Simon FRENETTE
Chef de Division, Études techniques

ENDOSSÉ PAR

Daniel LAFOND
Directeur

Le : 2018-09-28



Dossier # : 1180081016

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des relations avec les citoyens_des services administratifs et du greffe , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Prendre acte du rapport consolidé des décisions déléguées pour la période du 1er au 31 août 2018, de la liste des bons de commande approuvés et de la liste des demandes de paiement pour la période comptable du 28 juillet au 24 août 2018 en vertu du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA-23)

Il est recommandé :

De prendre acte du rapport consolidé des décisions déléguées pour la période du 1er au 31 août 2018, de la liste des bons de commande approuvés et de la liste des demandes de paiement pour la période comptable du 28 juillet au 24 août 2018 en vertu du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA-23).

Signé par Josée BÉDARD **Le** 2018-09-18 15:53

Signataire :

Josée BÉDARD

Directrice d'arrondissement
Rosemont - La Petite-Patrie , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1180081016**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des relations avec les citoyens_des services administratifs et du greffe , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Prendre acte du rapport consolidé des décisions déléguées pour la période du 1er au 31 août 2018, de la liste des bons de commande approuvés et de la liste des demandes de paiement pour la période comptable du 28 juillet au 24 août 2018 en vertu du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA-23)

CONTENU**CONTEXTE**

Prendre acte du rapport consolidé des décisions déléguées pour la période du 1er au 31 août 2018, de la liste des bons de commande approuvés et de la liste des demandes de paiement pour la période comptable du 28 juillet au 24 août 2018 en vertu du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA-23).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA18 26 0261

Prendre acte du rapport consolidé des décisions déléguées pour la période du 1er au 31 juillet 2018, de la liste des bons de commande approuvés et de la liste des demandes de paiement pour la période comptable du 23 juin au 27 juillet 2018 en vertu du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA-23)

DESCRIPTION**JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)**

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications et au mieux de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Annie LAMARCHE
Secrétaire de direction

ENDOSSÉ PAR

Simone BONENFANT
Directrice

Le : 2018-09-14

**Dossier # : 1188095001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_des bibliothèques et de l'expertise
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter quatre ordonnances - Programmation d'événements publics : « Cross-Country », « Silent Disco », « Pâtisserie Alati-Caserta - 50e anniversaire », « Vélo sur glace » et « Duathlon Relève » et approuver une entente avec le Club d'athlétisme Saint-Laurent Sélect

Il est recommandé :

D'édicter, en vertu du *Règlement sur le bruit et les nuisances (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20)*, l'ordonnance 2018-26 _____ jointe à la présente, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur selon les sites, les dates et l'horaire des événements indiqués dans le tableau en annexe.

D'édicter, en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8)*, l'ordonnance 2018-26 _____ jointe à la présente, permettant de vendre des articles promotionnels, de la nourriture et des boissons alcooliques ou non ainsi que de consommer des boissons alcooliques selon les sites, les dates et l'horaire des événements indiqués dans le tableau en annexe.

D'édicter, en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1, article 3)*, l'ordonnance 2018-26 _____ jointe à la présente, permettant la fermeture de rues selon les sites, les dates et l'horaire des événements indiqués dans le tableau en annexe.

D'édicter, en vertu du *Règlement sur la propreté et sur la protection du domaine public et du mobilier urbain (R.R.V.M. c. P-12.2, article 7)*, l'ordonnance 2018-26 _____ jointe à la présente, permettant de peindre, avec de la peinture soluble à l'eau, sur les trottoirs et sur la surface de la chaussée de la rue selon les sites, les dates et l'horaire des événements indiqués dans le tableau en annexe.

D'approuver l'entente entre le Club d'athlétisme Saint-Laurent Sélect et l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie pour la tenue de l'événement « Championnat provincial de cross-country ».

D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du

développement social à signer pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, ladite entente.

Signé par Josée BÉDARD **Le** 2018-09-18 15:55

Signataire :

Josée BÉDARD

Directrice d'arrondissement
Rosemont - La Petite-Patrie , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1188095001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_des bibliothèques et de l'expertise
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter quatre ordonnances - Programmation d'événements publics : « Cross-Country », « Silent Disco », « Pâtisserie Alati-Caserta - 50e anniversaire », « Vélo sur glace » et « Duathlon Relève » et approuver une entente avec le Club d'athlétisme Saint-Laurent Sélect

CONTENU

CONTEXTE

Nous présentons un dossier comportant des événements qui se dérouleront sur le territoire de l'Arrondissement en 2018 et 2019. Nous demandons l'aval du conseil d'arrondissement pour autoriser l'occupation du domaine public, pour une période temporaire, pour chacun des événements identifiés au tableau ci-joint et pour déroger aux règlements suivants :

- Règlement sur le bruit et les nuisances, R.R.V.M., chapitre B-3, article 20;
- Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public, R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8;
- Règlement sur la circulation et le stationnement, R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3;
- Règlement sur la propreté et sur la protection du domaine public et du mobilier urbain, R.R.V.M. c. P-12.2, article 7.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA 2 octobre 2017, pour des demandes similaires concernant le Règlement sur le bruit et les nuisances, R.R.V.M., chapitre B-3, article 20 pour l'événement « Cross-Country » (1177699001)

CA 4 décembre 2017, pour des demandes similaires concernant le Règlement sur le bruit et les nuisances, R.R.V.M., chapitre B-3, article 20 et le Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public, R.R.V.M., chapitre P-1, article 3 et 8 pour l'événement « Vélo sur glace » (1176762011)

DESCRIPTION

Les événements sont de diverses catégories. Ils peuvent être de nature commerciale, communautaire, sociale, culturelle, sportive, ludique, éducative, multiculturelle, caritative ou protocolaire. L'occupation du domaine public peut se réaliser de différentes façons : occupation en tout ou en partie d'une place ou d'un parc, fermeture d'une ou de plusieurs rues, ou une combinaison des deux, comme l'occupation simultanée d'un parc et d'une rue.

Des dossiers subséquents seront présentés pour d'autres événements à venir en 2018 et 2019.

JUSTIFICATION

La présentation d'événements sur le domaine public s'inscrit dans une perspective d'amélioration de la qualité de vie des citoyens montréalais. Ces événements contribuent à l'épanouissement de la population en favorisant la rencontre citoyenne dans un cadre convivial et l'accès aux diverses expériences culturelles. Ces activités génèrent une affluence et contribuent au rayonnement de l'Arrondissement.

Afin de réaliser les événements, plusieurs autorisations sont nécessaires, par exemple: le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur permettra la présentation de divers spectacles. La vente d'aliments, d'articles promotionnels et de boissons alcooliques ou non, permettra aux organismes d'autofinancer leurs activités et d'augmenter la valeur ajoutée de leur événement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les activités des différents événements sont entièrement sous la responsabilité financière et logistique des promoteurs. L'Arrondissement offre un soutien logistique, selon ses capacités, à même les budgets de fonctionnement des services municipaux concernés.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Tout en proposant des activités accessibles, abordables et de qualité, les événements présentés par les divers promoteurs sur le territoire de l'Arrondissement doivent faire preuve d'écoresponsabilité et favoriser l'accueil des personnes ayant des limitations fonctionnelles.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les événements répertoriés dans le tableau annexe A en pièce jointe seront présentés pour avis aux différents services et intervenants concernés afin de négocier l'approbation des plans d'installation. Ils seront balisés en conformité avec la réglementation municipale et les encadrements administratifs d'usage.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les ordonnances seront publiées dans les journaux.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Réalisation des événements.

Des rencontres de coordination avec les services concernés seront tenues avant les événements si nécessaire.

Les permis autorisant les événements sur le domaine public seront émis par la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social et la Direction des travaux publics de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le conseil d'arrondissement peut déroger à la réglementation municipale. À la suite de vérifications et au mieux de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la

conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nicolas DESCHATELETS
Agent de développement - culture et événements publics

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-09-17

Daniel MOREAU
directeur(trice) - cult. sp. lois. & dev.soc. en arrondissement



Dossier # : 1180963053

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction du développement du territoire et des études techniques , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter une ordonnance permettant de déroger à certaines dispositions du Règlement sur le bruit et les nuisances (RCA-109, a.1) dans le cadre de l'exécution des travaux de construction des infrastructures relatives à la mise en place du service rapide par bus sur le boulevard Pie-IX (SRB Pie-IX), entre les rues Sherbrooke Est et Bélanger, pour la période allant du 17 septembre 2018 au 21 août 2022 inclusivement.

Il es recommandé :

D'édicter, en vertu de l'article 23 du *Règlement sur le bruit et les nuisances* (RCA-109, a. 1) (R.R.V.M., c. B-3) de l'arrondissement de Rosemont--La Petite-Patrie, une ordonnance autorisant le bruit pendant l'exécution des travaux de construction des infrastructures relatives à la mise en place du service rapide par bus sur le boulevard Pie-IX (SRB Pie-IX), entre les rues Sherbrooke Est et Bélanger, pour la période allant du 17 septembre 2018 au 21 août 2022 inclusivement.

Signé par Josée BÉDARD **Le** 2018-09-19 14:16

Signataire : Josée BÉDARD

Directrice d'arrondissement
Rosemont - La Petite-Patrie , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1180963053

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction du développement du territoire et des études techniques , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter une ordonnance permettant de déroger à certaines dispositions du Règlement sur le bruit et les nuisances (RCA-109, a.1) dans le cadre de l'exécution des travaux de construction des infrastructures relatives à la mise en place du service rapide par bus sur le boulevard Pie-IX (SRB Pie-IX), entre les rues Sherbrooke Est et Bélanger, pour la période allant du 17 septembre 2018 au 21 août 2022 inclusivement.

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre des travaux de construction des infrastructures relatives à la mise en place du SRB Pie-IX, entre les rues Sherbrooke Est et Bélanger, il a été demandé à l'Arrondissement de déroger à certaines dispositions du *Règlement sur le bruit et les nuisances* (RCA-109, a.1), afin d'autoriser le bruit du chantier de construction du lundi au vendredi, de 7 h à 23 h et le samedi et le dimanche, de 7 h à 19 h, pour la période allant du 17 septembre 2018 au 21 août 2022 inclusivement.

Le projet SRB Pie-IX est un projet intégré codirigé par l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) et la Ville de Montréal. Le volet transport collectif du projet vise notamment l'aménagement de 11 kilomètres de voies réservées entre l'avenue Pierre-De Coubertin, à Montréal et le boulevard Saint-Martin, à Laval. Les voies réservées seront surtout situées au centre du boulevard Pie-IX. Le projet prévoit la construction de 17 stations (15 à Montréal et deux à Laval). Le volet transport collectif du projet inclut, notamment, l'installation de systèmes de transport intelligents (STI) dans les stations (afficheurs dynamiques, caméras, équipements de vente et de validation, etc) et au niveau du corridor (mesures préférentielles aux feux de circulation), ainsi que l'intégration avec les systèmes technologiques en place ou prévus par les différents transporteurs.

La Ville de Montréal s'intègre au projet en réalisant les travaux nécessaires à la réfection des infrastructures municipales et à la bonification de l'aménagement du domaine public.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM18 0486 - 23 avril 2018 - Autoriser la modification du contrat accordé conjointement par la Ville et l'Agence métropolitaine de transport (AMT), maintenant devenue l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM), À « Aecomn Consultants inc. » le 23 février 2016, pour la somme de 9 074 807,74 \$, majorant ainsi le montant du contrat à 10 376 494 \$, taxes incluses, relativement à la préparation des plans et devis d'ingénierie détaillée du Projet SRB Pie-IX, tronçon montréalais (CM16 0238) / Autoriser une dépense additionnelle de 623 289,82 \$ représentant la part payable par la Ville, celle de l'ARTM étant de 678 397,34 \$, soit une majoration totale du contrat de 1 301 687,16 \$, taxes incluses /

Autoriser l'exercice par la Ville de Montréal, conjointement avec l'ARTM, de l'option d'accompagnement technique en chantier prévue au contrat / Autoriser, à cet effet, une dépense additionnelle de 546 473 \$, taxes incluses, pour la Ville de Montréal, celle de l'ARTM étant de 1 275 104,90 \$ - Considérant ce qui précède à la dépense totale de la Ville associée à ce contrat est alors majorée de 3 216 756 % à 3 892 205,02 \$, taxes incluses, majorant le montant total du contrat de 9 074 807,74 \$ à 12 198 070,90 \$.

CM16 0373 - 22 mars 2016 - Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 33 300 000 \$ pour le financement de la deuxième tranche de la contribution municipale au projet intégré du service rapide par bus sur le boulevard Pie-IX (SRB Pie-IX).

CM13 0060 - 29 janvier 2013 - Règlement autorisant un emprunt de 33 400 000 \$ pour le financement de travaux municipaux à l'implantation d'un système rapide par bus.

DESCRIPTION

Dans le cadre des travaux de construction des infrastructures relatives à la mise en place du SRB Pie-IX, entre les rues Sherbrooke Est et Bélanger, la présente ordonnance est édictée afin d'autoriser le bruit du chantier de construction du lundi au vendredi, de 7 h à 23 h et le samedi et le dimanche, de 7 h à 19 h, pour la période allant du 17 septembre 2018 au 21 août 2022 inclusivement.

Les travaux de construction réalisés sur le domaine public comprennent notamment :

- la réfection des infrastructures municipales (voirie, réseaux souterrains);
- la bonification de l'aménagement du domaine public (verdissage, élargissement des trottoirs, mobilier urbain).

JUSTIFICATION

La planification des travaux prévoit un horaire normal de travail de 7 h à 19 h, du lundi au vendredi. Toutefois, l'ampleur des travaux à réaliser pour certains tronçons est telle qu'elle pourra nécessiter des heures prolongées. Ainsi, il pourrait être requis d'étendre la période des travaux de 19 h à 23 h et la fin de semaine pour les cas suivants :

- pour des besoins d'accélération des travaux en cas de retard sur l'échéancier;
- pour réaliser les travaux prévus aux carrefours majeurs;
- pour réaliser des travaux de fermeture d'eau devant être effectués la fin de semaine afin de limiter les impacts sur les activités de certains commerces.

La réalisation de travaux à l'extérieur des heures normales permettra à l'entrepreneur de compléter ses travaux à l'intérieur des 4 ans prévus, ainsi que de limiter le recours à des entraves majeures pendant l'hiver.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Adoption de l'ordonnance : conseil d'arrondissement du 1^{er} octobre 2018.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications et au mieux de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Stéphane CONANT
Conseiller en aménagement - chef d'équipe

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-09-18

Daniel LAFOND
Directeur - Direction du développement du territoire et des études techniques

et Pierre Dubois, chef de division



Dossier # : 1186235004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter une ordonnance afin d'autoriser une obligation de virage à droite à l'approche est de l'intersection de l'avenue Shamrock et de la rue Saint-Dominique et afin d'autoriser une obligation de virage à droite à l'approche est de l'intersection de l'avenue Shamrock et du boulevard Saint-Laurent.

Il est recommandé :

D'édicter une ordonnance afin d'autoriser une obligation de virage à droite à l'approche est de l'intersection de l'avenue Shamrock et de la rue Saint-Dominique.

D'édicter une ordonnance afin d'autoriser une obligation de virage à droite à l'approche est de l'intersection de l'avenue Shamrock et du boulevard Saint-Laurent.

Conserver tout autre réglementation en vigueur.

Signé par Josée BÉDARD **Le** 2018-09-25 14:58

Signataire :

Josée BÉDARD

Directrice d'arrondissement
Rosemont - La Petite-Patrie , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1186235004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter une ordonnance afin d'autoriser une obligation de virage à droite à l'approche est de l'intersection de l'avenue Shamrock et de la rue Saint-Dominique et afin d'autoriser une obligation de virage à droite à l'approche est de l'intersection de l'avenue Shamrock et du boulevard Saint-Laurent.

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du projet de réaménagement de l'avenue Shamrock, une reconstruction complète de l'intersection de la rue Saint-Dominique et de l'avenue Shamrock a été faite. En effet, le nouvel aménagement incite naturellement les usagers de la route à effectuer un virage à droite, vers la rue Saint-Dominique, en direction nord. La construction de saillies de part et d'autre de l'intersection fait en sorte que le virage à droite devient la seule manoeuvre sécuritaire diminuant ainsi le risque de conflits avec les piétons qui traversent.

De plus, afin de sécuriser davantage l'intersection du boulevard Saint-Laurent et de l'avenue Shamrock, l'ajout d'une obligation de manoeuvre de virage à droite sera également implantée à l'approche est.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CA14 26 0143, du CA du 5 mai 2014 : GDD 1141340002 - Édition d'ordonnance - Mise à sens unique de la circulation de l'avenue Shamrock, direction ouest, entre l'avenue Casgrain et la rue Saint-Dominique

Résolution CA14 26 0144, du CA du 5 mai 2014 : GDD 1141340003 - Édition d'ordonnance - Installation d'un passage de piétons sur l'avenue Casgrain, sur le côté sud de l'intersection de l'avenue Shamrock

Résolution CA16 26 0179, du CA du 6 juin 2016 : GDD 1161316002 - Stationnement sur rue réservé aux résidents (SRRR) - Relocalisation des zones SRRR de l'avenue Shamrock sur la rue Saint-Dominique

Résolution CA17 26 0061, du CA du 13 mars 2017 : GDD 1170963016 - Autorisation d'une dépense et octroi d'un contrat de services professionnels à « Rousseau Lefebvre inc. » pour la réalisation d'un concept d'aménagement visant le réaménagement de l'avenue Shamrock et de ses abords, pour une somme maximale de 68 985 \$, taxes incluses - Appel d'offres sur invitation RPPS17-01013-OI (6 soumissionnaires) - Approbation d'un projet de convention à cette fin

DESCRIPTION

La construction de saillies, à l'intersection de la rue Saint-Dominique et de l'avenue Shamrock, nous oblige à revoir les manoeuvres autorisées à cette intersection afin de mieux sécuriser la traverse des piétons et des cyclistes.

Après analyse, il est recommandé :

- d'ajouter une obligation de virage à droite à l'approche est.

À l'intersection du boulevard Saint-Laurent et de l'avenue Shamrock, nous recommandons :

- de renforcer la sécurité à l'intersection, en ajoutant un panneau d'obligation de virage à droite à l'approche est.

Conserver toute autre réglementation en vigueur.

JUSTIFICATION

À la suite du projet de réaménagement permanent, un meilleur partage du stationnement sera mis en place pour tous les types d'usagers. Malgré la perte de deux places de stationnement, passant de 30 à 28 places sur l'avenue Casgrain, la diversification des zones de réglementation implantées permettra une plus grande accessibilité aux commerces et aux zones de livraison du marché Jean-Talon.

Une démarche est présentement en cours afin de relocaliser, de façon permanente, la station Bixi située sur le côté est de l'avenue Casgrain, juste au nord de l'avenue Mozart, afin de pouvoir rendre disponible ces places de stationnement tarifées aux usagers.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le financement requis pour procéder à ces ajustements sera puisé à même le budget prévu pour le projet de l'avenue Shamrock.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Risque d'augmentation de la circulation véhiculaire, vers le nord, sur la rue Saint-Dominique, entre l'avenue Shamrock et la rue Jean-Talon.

Le risque d'augmentation de l'achalandage des usagers, à l'intersection Saint-Dominique et Jean-Talon, pourrait entraîner une révision de la programmation du feu de circulation en place.

Ces points resteront à valider une fois que l'implantation sera effectuée, à la suite d'observations sur le terrain.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

À la fin des travaux de réaménagement, une publication sur la page officielle de l'arrondissement sera effectuée. La SDC du marché Jean-Talon sera également informée.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conseil d'arrondissement : 2 octobre

Communication aux citoyens du secteur et au marché Jean-Talon : début décembre.

Mise en place des obligations de virage à droite à la fin des travaux : mi-décembre.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme au Règlement sur la circulation et le stationnement R.R.V.M. c. C-4.1.
À la suite de vérifications et au mieux de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Oana BAICESCU-PETIT, Rosemont - La Petite-Patrie

Lecture :

Oana BAICESCU-PETIT, 24 septembre 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Valérie LEGRIS
Agente Technique Principale

ENDOSSÉ PAR

Daniel LAFOND
Directeur

Le : 2018-09-19



Dossier # : 1186690001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des relations avec les citoyens_des services administratifs et du greffe , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA-23) »

IL EST RECOMMANDÉ:

D'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés(RCA-23) », tel que rédigé.

Signé par Josée BÉDARD **Le** 2018-09-20 09:59

Signataire : Josée BÉDARD

Directrice d'arrondissement
Rosemont - La Petite-Patrie , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1186690001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des relations avec les citoyens_des services administratifs et du greffe , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA-23) »

CONTENU

CONTEXTE

Le conseil d'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie a adopté en avril 2005 le *Règlement intérieur sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés* (RCA-23) (« Règlement ») dans l'intention d'assouplir et d'améliorer l'efficacité du processus de prise de décision administrative.

L'objet du présent sommaire a pour but d'approfondir cette démarche par la modification d'une définition ainsi que de quatre articles au chapitre III du Règlement, relatif aux contrats et autorisation de dépenses. Suivant cette optique, il est recommandé de procéder à une révision réglementaire destinée à doubler les autorisations de dépenses relatives à l'octroi :

- 1) d'un contrat pour l'acquisition de biens, l'exécution de travaux ou l'exécution de services autres que professionnels;
- 2) d'un contrat pour l'exécution de services professionnels;
- 3) d'un mandat de services professionnels à l'adjudicataire d'un contrat à exécution sur demande;
- 4) et d'une autorisation de dépenses qui n'est pas autrement prévue.

La dévolution de pouvoirs proposée permettra d'accélérer et de faciliter le processus de gestion contractuelle, qui revêt un caractère essentiellement administratif.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- 1) Adoption du *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés* (RCA-23); séance 4 avril 2005;

2) Adoption de neuf (9) règlements modifiant le *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés* (RCA-23), soit les règlements numéros RCA-23-2, RCA-23-3, RCA-23-4, RCA-23-5, RCA-23-6, RCA-23-7, RCA-23-8, RCA-23-9 et RCA-23-10.

DESCRIPTION

Les articles 1, 18, 19, 19.1 et 23 du Règlement seraient donc modifiés et se liraient comme suit (les modifications paraissent en caractères gras) :

1. « Dans le présent règlement, les mots suivants signifient :

« fonctionnaire » : un fonctionnaire ou employé au sens de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19);

« fonctionnaire de niveau A » : le directeur d'arrondissement;

« fonctionnaire de niveau B » : les directeurs de directions **et le chef de division – communications et adjoint à la direction;**

« fonctionnaire de niveau C » : les chefs de divisions;

« fonctionnaire de niveau D » : les chefs de sections;

« fonctionnaire de niveau E » : les agents de personnel;

« fonctionnaire de niveau F » : les préposés au soutien administratif ou les préposés au budget. »

18. « L'octroi d'un contrat relatif à l'acquisition de biens, à l'exécution de travaux ou à l'exécution de services autres que professionnels et, le cas échéant, l'autorisation de dépenses relatives à ce contrat, est délégué :

1^o au directeur d'arrondissement, lorsque la valeur du contrat est de moins de **100 000 \$**;

2^o au fonctionnaire de niveau B concerné, lorsque la valeur du contrat est de moins de **50 000 \$**;

3^o au fonctionnaire de niveau C concerné, lorsque la valeur du contrat est de moins de **25 000 \$** au fonctionnaire de niveau D concerné, lorsque la valeur du contrat est de moins de **10 000 \$**; ou au fonctionnaire de niveau F concerné; lorsque la valeur du contrat est de moins de **2 000 \$**.

Toutefois, lorsqu'en vertu de la loi un contrat visé au premier alinéa peut être octroyé de gré à gré et qu'après sollicitation une seule offre conforme a été reçue ou, s'il doit être octroyé à la suite d'une demande de soumission, lorsqu'un seul soumissionnaire a présenté une offre conforme, le seuil prévu au paragraphe 1^o du premier alinéa est réduit à **50 000 \$**. »

19. « L'octroi d'un contrat relatif à l'exécution de services professionnels et, le cas échéant, l'autorisation de dépenses relatives à ce contrat, y compris les mandats accordés à l'intérieur des ententes-cadres est délégué :

1^o au directeur d'arrondissement, lorsque la valeur du contrat est de moins de **50 000 \$**;

2^o au fonctionnaire de niveau B concerné, lorsque la valeur du contrat est de moins de **25 000 \$**. »

19.1 « L'octroi d'un mandat de services professionnels à l'adjudicataire d'un contrat à exécution sur demande, et l'autorisation de dépense qui en découle, sont délégués :

1^o au fonctionnaire de niveau A, lorsque la valeur du contrat est de moins de **50 000 \$**;

2^o au fonctionnaire de niveau B, lorsque la valeur du contrat est de moins de **25 000 \$**. »

Pour l'application du présent article on entend par « mandat de services professionnels », la prestation, sur demande, de services professionnels prévus dans une entente-cadre gérée par le Service de l'approvisionnement ou dans un contrat ouvert octroyé par le conseil d'arrondissement à un ou plusieurs prestataires et visant la réalisation de divers mandats à être confiés en fonction des besoins de l'unité d'affaires concernée. »

23. « Une autorisation de dépenses qui n'est pas autrement prévue, est déléguée :

1^o au directeur d'arrondissement, lorsque la valeur du contrat est de moins de **100 000 \$**;

2^o au fonctionnaire de niveau B concerné, lorsque la valeur du contrat est de moins de **50 000 \$**;

3^o au fonctionnaire de niveau C concerné, lorsque la valeur du contrat est de moins de **25 000 \$**, au fonctionnaire de niveau D concerné, lorsque la valeur du contrat est de moins de **10 000 \$**, au fonctionnaire de niveau F concerné, lorsque la valeur du contrat est de moins de **2 000 \$**. »

JUSTIFICATION

Les nouvelles modifications réglementaires mises de l'avant contribueront à relever le conseil d'arrondissement de décisions qui demeurent davantage de nature administrative, permettant au conseil de se concentrer sur des dossiers dont l'enjeu retourne davantage de l'intérêt des citoyens.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N/A

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les modifications réglementaires proposées sont susceptibles de contribuer à l'amélioration du processus de gestion contractuelle, tout en participant à la responsabilisation des fonctionnaires.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion et dépôt : séance du 2 octobre 2018;
Adoption : séance du 5 novembre 2018;
Publication d'un avis d'entrée en vigueur : novembre 2018.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme à l'article 130 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4).

À la suite de vérifications et au mieux de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Ninon MEUNIER
Agente de recherche

ENDOSSÉ PAR

Arnaud SAINT-LAURENT
Secrétaire d'arrondissement

Le : 2018-09-18



Dossier # : 1180963048

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction du développement du territoire et des études techniques , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter - Règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279) et le Règlement régissant la démolition d'immeubles (RCA-6) », afin d'améliorer la protection des maisons shoebox.

Il est recommandé :

D'adopter un premier projet de règlement visant à modifier le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279) et le Règlement régissant la démolition d'immeubles (CA-6), afin d'améliorer la protection des maisons shoebox.

De mandater le secrétaire d'arrondissement afin de tenir une séance publique de consultation.

Signé par Josée BÉDARD **Le** 2018-09-20 10:00

Signataire : Josée BÉDARD

Directrice d'arrondissement
Rosemont - La Petite-Patrie , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1180963048

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction du développement du territoire et des études techniques , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter - Règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279) et le Règlement régissant la démolition d'immeubles (RCA-6) », afin d'améliorer la protection des maisons shoebox.

CONTENU

CONTEXTE

Nous retrouvons sur le territoire de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, 561 maisons de type *shoebox*. Les maisons *shoebox* sont de petits bâtiments résidentiels caractérisés par leur toit plat et par le fait qu'ils possèdent uniquement un étage. L'appellation « *shoebox* » leur a été attribuée en raison de leur petit gabarit et de leur volumétrie qui rappelle souvent celle des boîtes à chaussures. Une grande partie des façades de ces maisons sont caractérisées par la présence d'une porte située au centre de la façade et de deux fenêtres distribuées de façon symétrique de chaque côté de celle-ci. Les façades sont généralement en brique et possèdent un couronnement dans leur partie supérieure. Finalement, nous retrouvons souvent en façade une galerie qui est surplombée d'une marquise.

Les secteurs de l'arrondissement dans lesquels la présence des maisons *shoebox* est la plus concentrée sont ceux où il y a une forte présence de bâtiments construits entre 1920 et 1940 et, dans une moindre mesure, entre 1900 et 1920. Les maisons *shoebox* ont conséquemment été presque entièrement construites durant ces deux phases de construction.

Dans la dernière décennie, les maisons *shoebox* ont souvent fait l'objet de démolition afin de densifier les terrains qui peuvent, dans certains cas, accueillir des bâtiments ayant jusqu'à huit logements. En 2014, l'Arrondissement a posé un premier geste afin de protéger ces bâtiments. En effet, l'Arrondissement a modifié son Règlement régissant la démolition d'immeubles, afin que toutes les demandes de démolition, visant ce type de bâtiment, soient soumises à l'étude du comité de démolition. Cette démarche n'était pas exigée auparavant et les demandes de démolition d'une maison *shoebox* étaient inmanquablement accordées.

L'étude des demandes de démolition effectuée entre 2012 et 2018 a permis de constater que la modification réglementaire effectuée en 2014 a contribué à réduire considérablement le nombre de démolitions de maisons *shoebox*, du moins pour un certain temps, car l'étude a aussi permis de constater que les demandes étaient de nouveau en hausse. En 2017, 10 demandes de démolition de maisons *shoebox* ont été accordées. Une autre tendance observée depuis 2014 est que les projets de remplacement proposent davantage de petits bâtiments d'un ou deux logements, contrairement aux plus gros projets immobiliers de

quatre à huit logements qui étaient proposés précédemment.

Inventaire

Un inventaire des maisons *shoebox* a été effectué pour l'ensemble du territoire de l'arrondissement. Cet inventaire a permis de constater que plusieurs des maisons *shoebox* du territoire ont perdu leurs caractéristiques architecturales d'origine, telles que leur couronnement ou leur maçonnerie. Aussi, il a été noté que plusieurs de ces bâtiments ont manqué d'entretien au fil des ans et que leur apparence est souvent négligée. En contrepartie, il apparaît clairement qu'un bon nombre de ces bâtiments possèdent un intérêt architectural et méritent d'être protégés. Ce cadre bâti est un élément caractéristique du territoire de l'arrondissement et marque le paysage de ses rues.

L'inventaire a permis de faire les constats suivants :

- en juillet 2018, nous retrouvons un total de 561 bâtiments *shoebox* sur le territoire de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie;
- un peu moins de 10 % des maisons recensées sont implantées en fond de lot, soit 56 bâtiments. Ce qui caractérise ces bâtiments est la présence d'une cour avant plus grande que la cour arrière;
- dans la plupart des cas, les maisons sont implantées dans le même alignement que les bâtiments auxquels elles sont adjacentes et présentent une marge de recul avant variant de 1,5 à 4 m;
- la grande majorité des bâtiments sont construits en contigüité avec les limites latérales du terrain sur lequel ils sont implantés;
- comme la plupart des secteurs de hauteur demandent un minimum de deux étages en hauteur, 84 % des maisons *shoebox* sont dérogoires au nombre d'étages minimal prescrit à la réglementation d'urbanisme. Aussi, 77 % des maisons *shoebox* sont dérogoires au nombre minimal de logements prescrits;
- 51% des maisons *shoebox* sont situées dans un secteur où est autorisé un maximum de huit logements sur un site et plus de la moitié des maisons *shoebox* sont situées dans un secteur où une hauteur maximale de trois ou quatre étages est autorisée. Ces paramètres réglementaires font en sorte qu'il y a une forte pression de développement sur les terrains où se trouve un tel bâtiment;
- 40 % des maisons *shoebox* sont adjacentes à une autre maison *shoebox* , soit 232 maisons. 23 ensembles contigus de trois maisons et plus sont encore présents dans l'arrondissement. Lorsque cette situation survient, les façades forment alors des alignements uniformes et marquent fortement le paysage;
- seulement 37 % des maisons *shoebox* sont situées dans un secteur significatif. Ceci fait en sorte que pour les 354 maisons hors de ces secteurs, il n'y a aucun contrôle réglementaire afin d'assurer la préservation des caractéristiques architecturales de la façade des bâtiments.

Évaluation de l'intérêt architectural des maisons *shoebox*

Afin de départager les maisons *shoebox* possédant une valeur architecturale de celles qui en ont moins, l'Arrondissement a procédé à la caractérisation de l'ensemble des maisons avec l'aide d'une grille d'analyse évaluant l'intérêt des composantes architecturales de la façade et le contexte d'implantation des bâtiments. La grille d'analyse permet d'évaluer les aspects suivants : la qualité du couronnement, le degré d'authenticité de la façade, la proportion d'ouvertures et la symétrie de la façade, la qualité de la maçonnerie, la valeur attribuable à la participation du bâtiment à un ensemble de *s shoebox* , la qualité ou l'authenticité du porche (galerie et marquise), ainsi que le degré de réversibilité des interventions qui ne sont pas d'origine. Chacun des éléments a été pondéré selon son importance relative.

Cette démarche a permis d'attribuer aux 561 maisons *shoebox* de l'arrondissement une valeur architecturale sur une échelle allant de 1 à 3. Le chiffre 1 identifie les maisons présentant le moins de caractéristiques d'intérêt, tandis que le chiffre 3 identifie les maisons présentant le plus de caractéristiques architecturales d'intérêt. La valeur accordée aux maisons *shoebox* de l'arrondissement est répartie de la manière suivante :

1	69	12,3 %
2	258	46 %
3	234	41,7 %

Il faut noter que la valeur accordée aux bâtiments ne tient pas compte de leur état ni de la qualité des portes et fenêtres présentes sur le bâtiment au moment de l'évaluation.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution : CA18 26 0110 - De décréter un moratoire sur toutes nouvelles demandes, de démolition ou de traitement d'un projet dérogatoire visant une maison de type *shoebox*, et ce, pour une période indéterminée, afin de permettre l'adoption d'un encadrement réglementaire plus précis sur la protection et la valorisation de ces éléments de patrimoine modeste, incluant leur contribution au paysage de rue. - Séance ordinaire du conseil d'arrondissement du lundi 7 mai 2018.

DESCRIPTION

Vision

La vision mise de l'avant dans l'élaboration de la présente modification réglementaire est la suivante :

- reconnaître et protéger l'intérêt patrimonial et historique des maisons *shoebox* ;
- préserver l'opportunité qu'offrent ces maisons de maintenir des familles dans l'arrondissement;
- offrir la possibilité de faire évoluer et d'adapter les maisons pour répondre aux besoins des familles du 21^e siècle;
- pour les projets d'agrandissement et de remplacement, offrir l'opportunité de développer une architecture unique, distinctive et audacieuse marquant son époque.

Objectifs du cadre réglementaire

L'étude des normes de zonage qui sont effectives sur les sites où se trouve une maison *shoebox* a permis de constater que, pour plusieurs sites, le potentiel de densification qui est accordé peut mettre en péril le patrimoine bâti que constituent ces maisons. Ce potentiel de développement favorise la démolition des maisons *shoebox* pour la reconstruction de bâtiments beaucoup plus volumineux. L'analyse a aussi permis de constater du peu d'encadrement dont bénéficiait ce type d'habitation, ainsi que du manque de vision claire pour encadrer leur transformation. Finalement, il apparaît important de souligner que l'élaboration du cadre réglementaire se rapportant à la transformation de ces bâtiments s'est inspiré de l'étude des différents projets d'agrandissement de maisons *shoebox* qui se sont effectués dans les dernières années sur le territoire de l'arrondissement.

Dans ce contexte, un cadre réglementaire a été élaboré afin d'atteindre les objectifs suivants :

- protéger une masse critique de cette typologie d'habitation en considérant la valeur propre à chacun des bâtiments;
- réduire la pression de développement des sites où une maison *shoebox* est présente;

- orienter les demandeurs, dès leur première approche à l'Arrondissement, sur les interventions acceptables pour la maison *shoebox* visée par des travaux;
- permettre l'agrandissement de l'ensemble des bâtiments afin que leurs espaces puissent répondre aux besoins des résidents et particulièrement des familles;
- rendre conforme à la réglementation les maisons *shoebox* ;
- tenir compte du contexte d'implantation de chaque bâtiment, afin de mieux encadrer leur agrandissement ou le projet de remplacement suivant une démolition;
- encadrer les interventions sur les caractéristiques architecturales des façades.

Le cadre réglementaire

Réduire la pression de développement

Le projet de règlement propose de modifier le *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie*, afin de limiter la pression du développement sur les sites où est située une maison *shoebox*. Les dispositions proposées sont les suivantes :

- limiter le nombre de logements sur un site où se trouve une maison *shoebox* en autorisant uniquement les bâtiments d'un à trois logements. Cette modification permettra aussi de rendre les maisons conformes à la réglementation quant au nombre de logements minimal requis;
- limiter la hauteur des nouvelles constructions et des agrandissements par règle d'insertion. La règle d'insertion vise à ce que la hauteur en mètres et en étages d'un bâtiment ne soit pas supérieure à la hauteur en mètres et en étages du bâtiment adjacent le plus haut conforme aux limites de hauteur prescrites, ni être supérieure de plus de 1 m à la hauteur en mètres de ce bâtiment. Malgré la règle d'insertion, la hauteur d'une maison *shoebox* pourra atteindre, dans tous les cas, deux étages en hauteur. Cette disposition s'appliquera lorsque la règle d'insertion limite la hauteur d'un bâtiment à un seul étage;
- rendre les maisons *shoebox* conformes à la hauteur minimale prescrite.

Mieux encadrer les agrandissements et les nouvelles constructions sur le site d'une maison *shoebox*

Le projet de règlement propose des dispositions afin de favoriser l'intégration des agrandissements et des nouvelles constructions. Les dispositions proposées sont les suivantes :

- lorsqu'une maison *shoebox* est adjacente à une autre maison *shoebox* ou qu'elle est identifiée comme ayant une valeur architecturale de 3, un nouvel étage ou le deuxième étage d'une nouvelle construction devra présenter un retrait minimal de 1 m à partir de l'alignement de construction. Cette règle ne s'appliquera toutefois pas aux bâtiments construits en fond de lot;
- les dépassements à la hauteur maximale prescrite pour une construction hors toit abritant une partie d'un logement sur un site où se trouve une maison *shoebox* seront interdits;
- ajout de critères d'évaluation pour l'étude d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) visant l'agrandissement d'une maison *shoebox*.

Protéger les caractéristiques architecturales des maisons *shoebox*

Le projet de règlement propose des dispositions afin de protéger les caractéristiques architecturales des maisons *shoebox*. Les dispositions proposées sont les suivantes :

- l'ensemble des interventions sur la façade d'une maison *shoebox* ayant une valeur architecturale de 2 ou de 3 devra viser un retour aux composantes d'origines. La transformation d'une telle maison devra alors suivre les mêmes règles qu'un bâtiment en secteur significatif à normes. Par exemple, un nouveau parement de brique devra être de format « Québec », « modulaire métrique » ou « modulaire impériale ». Aussi, toute partie supérieure d'une façade d'une maison *shoebox* devra être soulignée par un couronnement. Il est à noter que des travaux non conformes à ces dispositions pourront être approuvés conformément au titre VIII selon des critères d'évaluation énoncés dans la réglementation.

Demandes de démolition d'une maison *shoebox*

Les articles modifiant le Règlement régissant la démolition d'immeubles (RCA-6), proposent des critères d'évaluation qui permettront au comité d'étude des demandes de démolition d'évaluer les demandes de démolition des maisons *shoebox* selon leur valeur individuelle et leur valeur d'ensemble.

Règlement

- art. 1 - Ajout de définitions;
- art.2 - Conformité des maisons *shoebox* à la hauteur minimale prescrite;
- art. 3 - Modifications des dispositions sur les constructions hors toit;
- art. 4 et 5 - Modifications des dispositions sur la hauteur d'un bâtiment;
- art. 6 - Modifications des dispositions sur le pourcentage de la façade à l'alignement de construction;
- art. 7 - Ajout d'une disposition afin d'exiger pour certains bâtiments un retrait de 1 m des étages au-dessus du rez-de-chaussée;
- art. 8 à 18 - Modifications des dispositions sur l'apparence d'un bâtiment;
- art. 19 - Modifications des dispositions sur le nombre de logements autorisé;
- art. 20 et 21 - Modifications des dispositions sur l'étude d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale;
- art.22 - Ajout de la liste des maisons *shoebox* au règlement;
- art. 23 et 24 - Modifications des dispositions sur la démolition d'une maison *shoebox* .

Processus référendaire

Les dispositions de la présente démarche de modification réglementaire concernant les constructions hors toit (art. 3), la hauteur d'un bâtiment (art. 4 et 5), le pourcentage de la façade à l'alignement de construction (art. 6) et le nombre de logements autorisé (art. 19), sont susceptibles d'approbation référendaire.

JUSTIFICATION

Recommandation de la Direction du développement du territoire et des études techniques

La Direction du développement du territoire et des études techniques recommande favorablement l'adoption du Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279) et le Règlement régissant la démolition d'immeubles (RCA-6), afin d'améliorer la protection des maisons *shoebox* . Cette typologie d'habitation contribue significativement au paysage de la rue et au patrimoine bâti modeste de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie. Le projet de règlement qui est présenté permettra d'améliorer considérablement la protection de ces maisons.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les opérations de communication menées sont conformes aux obligations eu égard à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1).

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Adoption d'un premier projet de règlement et avis de motion par le conseil d'arrondissement : 2 octobre 2018

Avis public : octobre 2018

Consultation publique : octobre 2018

Adoption d'un second projet de règlement par le conseil d'arrondissement : novembre 2018

Avis public - Processus d'approbation référendaire : novembre 2018

Adoption du règlement par le conseil d'arrondissement : décembre 2018

Entrée en vigueur à la suite de la délivrance du certificat de conformité.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications et au mieux de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Sabrina GRANT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Patrick BOUFFARD

ENDOSSÉ PAR

Daniel LAFOND

Le : 2018-07-25

conseiller en aménagement

Directeur - Direction du développement du
territoire et des études techniques

et Pierre Dubois, chef de division



Dossier # : 1180081012

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des relations avec les citoyens_des services administratifs et du greffe , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter – Règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 7 700 000 \$, pour la réalisation du Programme de dotation et de protection des bâtiments » (RCA2618-002), dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2019-2021

Il est recommandé :

Adopter - Règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 7 700 000 \$, pour la réalisation du programme de dotation et de protection des bâtiments » (RCA2618-002), dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2019-2021

Signé par Josée BÉDARD **Le** 2018-08-15 16:48

Signataire : Josée BÉDARD

Directrice d'arrondissement
Rosemont - La Petite-Patrie , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1180081012

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des relations avec les citoyens_des services administratifs et du greffe , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter – Règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 7 700 000 \$, pour la réalisation du Programme de dotation et de protection des bâtiments » (RCA2618-002), dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2019-2021

CONTENU

CONTEXTE

Pour donner suite à l'adoption de son Programme triennal d'immobilisations 2019-2021, l'Arrondissement se doit de faire adopter le règlement d'emprunt en conséquence afin d'être en mesure de pouvoir réaliser la liste des projets y figurant.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA17 26 0155 : Adoption - Règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 2 700 000 \$, pour la réalisation du programme de dotation et de protection des bâtiments » (RCA2617-002), dans le cadre du Programme triennal d'immobilisations 2017-2019

CA16 26 0271 : Approbation du Programme triennal d'immobilisations 2017-2019 de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie

CA16 26 0069 : Adoption - Règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 6 500 000 \$, pour la réalisation du programme de dotation et de protection des bâtiments » (RCA2616-002), dans le cadre du Programme triennal d'immobilisations 2016-2018

CA13 260334 : Adoption - Règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 3 800 000 \$ pour la réalisation du programme de dotation et de protection des bâtiments de l'Arrondissement » (RCA2613-004), dans le cadre du Programme triennal d'immobilisations 2013-2015

DESCRIPTION

Le présent rapport a pour but d'adopter un règlement d'emprunt d'une valeur de 7 700 000 \$ afin de financer l'acquisition, la construction ou la réfection de bâtiments relatifs aux installations récréatives, sportives, culturelles et administratives de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie. Cette somme comprend les frais d'honoraires professionnels et d'expertises, le coût des travaux, la main d'oeuvre capitalisable ainsi que les frais incidents s'y rapportant. Ces divers projets vont s'échelonner au cours des trois prochaines années et vont débiter dès l'approbation du règlement d'emprunt par le MAMOT.

Le terme de l'emprunt ne devra pas excéder 20 ans. Les dépenses relatives à ce règlement

d'emprunt seront à la charge des citoyens de l'Arrondissement selon les modalités prévues à l'article 4 du règlement.

JUSTIFICATION

L'autorisation du présent règlement d'emprunt est la première étape essentielle pour la réalisation de ces projets d'immobilisations.

Ces travaux de protection sont nécessaires afin de maintenir en bon état le parc immobilier de l'Arrondissement. De plus, le fait de se doter de nouvelles installations va permettre de répondre aux divers besoins grandissants des citoyens de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

ASPECTS FINANCIERS:

Le montant à financer par emprunt s'établit comme suit :

Investissement(s) net(s) 7 700 000 \$

MOINS:

Dépôt(s) de promoteurs 0 \$

Contrib. budget de fonct. ou affectation de surplus 0 \$

Subvention(s) déjà encaissé(es) 0 \$

Montant à financer par emprunt 7 700 000 \$

ASPECTS BUDGÉTAIRES:

Les budgets sont prévus au présent Programme triennal d'immobilisations comme suit :

Sous-projets "INVESTI": (Voir pièces jointes pour détail)

(Projet SIMON: voir pièces jointes pour détail)

2019 2020 2021

Investissement(s) net(s) 800 000 \$ 4 600 000 \$ 2 300 000 \$

MOINS:

Dépôt(s) de promoteurs 0 \$ 0 \$ 0 \$

Contrib. budget de fonct. ou affectation de surplus 0 \$ 0 \$ 0 \$

Subvention(s) déjà encaissé(es) 0 \$ 0 \$ 0 \$

Montant à financer par emprunt 800 000 \$ 4 600 000 \$ 2 300 000 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Retard dans la réalisation des divers projets.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Avis public pour approbation des personnes habiles à voter.

- Avis public pour scrutin référendaire, si requis.
- Publication du règlement.
- Communication du règlement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Présentation de l'avis de motion au conseil d'arrondissement du mois de septembre 2018.

- Adoption du règlement d'emprunt au conseil d'arrondissement du mois d'octobre 2018.
- Approbation du règlement d'emprunt par le ministère des Affaires municipales et occupation du territoire (MAMOT).
- Octroi des contrats dès l'approbation du règlement par le MAMOT.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications et au mieux de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des relations avec les citoyens_des services administratifs et du greffe (Dat-Minh TRUONG)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Annie LAMARCHE
secrétaire de direction

ENDOSSÉ PAR

François DORÉ
c/d ressources humaines (arrondissement)

Le : 2018-08-08



Dossier # : 1180081013

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des relations avec les citoyens_des services administratifs et du greffe , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter – Règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 6 500 000 \$ pour la réalisation du Programme de réfection routière et d'apaisement de la circulation » (RCA2618-003), dans le cadre du Programme triennal d'immobilisations 2019-2021

Il est recommandé:

D'adopter – Règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt 6 500 000 \$ pour la réalisation du Programme de réfection routière et d'apaisement de la circulation » (RCA2618-003), dans le cadre du Programme triennal d'immobilisations 2019-2021.

Signé par Josée BÉDARD **Le** 2018-08-15 16:48

Signataire :

Josée BÉDARD

Directrice d'arrondissement
Rosemont - La Petite-Patrie , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1180081013

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des relations avec les citoyens_des services administratifs et du greffe , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter – Règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 6 500 000 \$ pour la réalisation du Programme de réfection routière et d'apaisement de la circulation » (RCA2618-003), dans le cadre du Programme triennal d'immobilisations 2019-2021

CONTENU

CONTEXTE

Le présent rapport a pour but d'adopter un règlement d'emprunt de 6 500 000 \$ dans le cadre du Programme triennal d'immobilisations 2019-2021, afin de permettre la réalisation de diverses interventions de voirie sur l'ensemble du territoire de l'Arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA17 26 0156 : Adoption - Règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 8 500 000 \$ pour la réalisation du Programme de réfection routière et d'apaisement de la circulation » (RCA2617-003), dans le cadre du Programme triennal d'immobilisations 2017-2019

CA16 26 0271 : Approbation du Programme triennal d'immobilisations 2017-2019 de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie

CA16 26 0070 : Adoption - Règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 3 000 000 \$ pour la réalisation du Programme de réfection routière et d'apaisement de la circulation » (RCA2616-003), dans le cadre du Programme triennal d'immobilisations 2016-2018

CA13 26 0029 : Adoption - Règlement d'emprunt intitulé : « Règlement autorisant un emprunt de 1 900 000 \$ pour la réalisation du Programme de réfection routière » (RCA2613-001)

DESCRIPTION

Le présent dossier a pour but d'adopter un règlement d'emprunt à portée globale d'une valeur de 6 500 000 \$, afin de financer les travaux de réfection routière et d'apaisement de la circulation dans l'arrondissement.

Le terme de l'emprunt ne devra pas excéder 20 ans. Les dépenses relatives à ce règlement d'emprunt seront à la charge des citoyens de l'Arrondissement selon les modalités prévues à l'article 4 du règlement.

JUSTIFICATION

Afin de pallier la dégradation du réseau routier, l'Arrondissement se doit d'investir de telles sommes. De plus, cette année verra se concrétiser de nombreuses mesures d'apaisement de la circulation sur le territoire de l'Arrondissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant à financer par emprunt s'établit comme suit :

Investissement(s) net(s)	6 500 000 \$
MOINS :	
Dépôt(s) de promoteurs	0 \$
Contrib. budget de fonct. ou affectation de surplus	0 \$
Subvention(s) déjà encaissé(es)	0 \$
Montant à financer par emprunt	6 500 000 \$

ASPECTS BUDGÉTAIRES :

Les budgets sont prévus au présent Programme triennal d'immobilisations comme suit :

Sous-projet "INVESTI" # 14 55732-000 : Programme annuel de réfection routière et apaisement de la circulation - (Projet SIMON # 148329)

2019 2020 2021

Investissement(s) net(s) 2 200 000 \$ 2 200 000 \$ 2 100 000 \$

MOINS:

Dépôt(s) de promoteurs 0 \$ 0 \$ 0 \$

Contrib. budget de fonct. ou affectation de surplus 0 \$ 0 \$ 0 \$

Subvention(s) déjà encaissé(es) 0 \$ 0 \$ 0 \$

Montant à financer par emprunt 2 200 000 \$ 2 200 000 \$ 2 100 000 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Publication du règlement

- Communication du règlement

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Présentation de l'avis de motion au conseil d'arrondissement du mois de septembre 2018.

- Adoption du règlement d'emprunt au conseil d'arrondissement du mois d'octobre 2018.
- Approbation du règlement d'emprunt par le ministère des Affaires municipales et occupation du territoire (MAMOT).
- Octroi de contrats dès l'approbation du règlement par le MAMOT.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications et au mieux de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des relations avec les citoyens_des services administratifs et du greffe (Dat-Minh TRUONG)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Annie LAMARCHE
secrétaire de direction

ENDOSSÉ PAR

François DORÉ
c/d ressources humaines (arrondissement)

Le : 2018-08-08



Dossier # : 1180081014

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des relations avec les citoyens_des services administratifs et du greffe , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter – Règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 5 500 000 \$ pour la réalisation de travaux d'aménagement et de réaménagement dans divers parcs » (RCA2618-001), dans le cadre du Programme triennal d'immobilisations 2019-2021

Il est recommandé:

D'adopter – Règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 5 500 000 \$ pour la réalisation de travaux d'aménagement et de réaménagement dans divers parcs » (RCA2618-001), dans le cadre du Programme triennal d'immobilisations 2019-2021

Signé par Josée BÉDARD **Le** 2018-08-13 16:33

Signataire : Josée BÉDARD

Directrice d'arrondissement
Rosemont - La Petite-Patrie , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1180081014

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des relations avec les citoyens_des services administratifs et du greffe , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter – Règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 5 500 000 \$ pour la réalisation de travaux d'aménagement et de réaménagement dans divers parcs » (RCA2618-001), dans le cadre du Programme triennal d'immobilisations 2019-2021

CONTENU

CONTEXTE

Suite à l'adoption de son Programme triennal d'immobilisations 2019-2021, l'Arrondissement se doit de faire adopter les règlements d'emprunts en conséquence, et ce, afin d'être en mesure de pouvoir réaliser la liste des projets y figurant.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA17 26 0154 : Adoption - Règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 5 800 000 \$ pour la réalisation de travaux d'aménagement et de réaménagement dans divers parcs » (RCA2617-001), dans le cadre du Programme triennal d'immobilisations 2017-2019

CA16 26 0271 : Approbation du Programme triennal d'immobilisations 2017-2019 de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie

CA16 26 0068 : Adoption - Règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 4 500 000 \$ pour la réalisation de travaux d'aménagement et de réaménagement dans divers parcs » (RCA2616-001), dans le cadre du Programme triennal d'immobilisations 2016-2018

CA14 26 0211 - 02-06-2014 : Adoption - Règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 4 259 000 \$ pour la réalisation de travaux d'aménagement et de réaménagement dans divers parcs de l'Arrondissement », dans le cadre du « Programme triennal d'immobilisations 2014-2016 » (RCA2614-001)

DESCRIPTION

Le présent rapport a pour but d'adopter un règlement d'emprunt à portée globale d'une valeur de 5 500 000 \$ afin de financer des travaux d'aménagement et de réaménagement dans divers parcs de l'Arrondissement tels que la mise aux normes de pataugeoires et chalets de parcs ainsi que l'aménagement de nouveaux parcs et jardins communautaires. Le terme de l'emprunt ne devra pas excéder 20 ans. Les dépenses relatives à ce règlement d'emprunt seront à la charge des citoyens de l'Arrondissement selon les modalités prévues à l'article 4 du règlement.

JUSTIFICATION

Ces travaux sont nécessaires afin de maintenir sécuritaires les diverses installations dans les parcs de l'Arrondissement, notamment certains sites de baignade et chalets de parcs. De plus, suite à la réalisation de nouveaux projets de développement dans l'Arrondissement, nous nous devons de répondre à la demande qui ne cesse de grandir quant aux besoins en espaces verts et aires de jeux pour enfants.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant à financer par emprunt s'établit comme suit :

Investissement(s) net(s)	5 500 000 \$
MOINS:	
Dépôt de promoteurs	0 \$
Contrib. budget de fonct. ou affectation de surplus	0 \$
Subvention déjà encaissée	0 \$
Montant à financer par emprunt	5 500 000 \$

ASPECTS BUDGÉTAIRES:

Les budgets sont prévus au présent Programme triennal d'immobilisations comme suit :

Sous-projet "INVESTI": (Voir pièce jointe pour détail)
(Projet SIMON: Voir pièce jointe pour détail)

	2019	2020	2021
Investissement(s) net(s)	3 300 000 \$	500 000 \$	1 700 000 \$
MOINS:			
Dépôt de promoteurs	0 \$	0 \$	0 \$
Contrib. budget de fonct. ou affectation de surplus	0 \$	0 \$	0 \$
Subvention déjà encaissée	0 \$	0 \$	0 \$
Montant à financer par emprunt	3 300 000 \$	500 000 \$	1 700 000 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Retard dans la réalisation de ces projets.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Publication du règlement.

- Communication du règlement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Présentation de l'avis de motion au conseil d'arrondissement du mois de de septembre 2018.

- Adoption du règlement d'emprunt au conseil d'arrondissement du mois d'octobre 2018.
- Approbation du règlement d'emprunt par le ministère des Affaires municipales et occupation du territoire (MAMOT).
- Octroi des contrats dès l'approbation du règlement par le MAMOT.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications et au mieux de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des relations avec les citoyens_des services administratifs et du greffe (Dat-Minh TRUONG)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Annie LAMARCHE
secrétaire de direction

ENDOSSÉ PAR

François DORÉ
c/d ressources humaines (arrondissement)

Le : 2018-08-08